# RIEUX

BULLETIN MUNICIPAL
*Juillet 2022*





Concours photo



Les portes de l'autre monde



Compagnie de théâtre : Le ventre

# Sommaire


- Le mot du Maire ..... 03
- Conseil municipal ..... 04//08
  - 27 Janvier 2022 ..... 04-05
  - 10 Mars 2022 ..... 05-08
  - 14 Avril 2022 ..... 08-13
- La vie à Rieux ..... 14//23
- Jeunesse ..... 24//26
- Médiathèque ..... 27//28
- Associations ..... 29//31
- L'agenda ..... 32


## INFOS PRATIQUES

**NUMÉROS UTILES :**

Pompiers : **18**
SAMU : **15**
Police : **17**
Pharmacie de garde : **3237**

**SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE :**
**Tél. 02 99 91 90 69**

## HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

**Lundi :** 9h00 - 12h00
**Mardi :** 9h00 - 12h00 • 13h30 - 17h00
**Mercredi :** 9h00 - 12h00
**Jeudi :** 9h00 - 12h00
**Vendredi :** 9h00 - 12h00 • 13h30 - 17h00
**Samedi :** 9h00-12h00

**Les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants : du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Les Dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**


### Remerciements :

La délégation à la communication tient à remercier toutes les personnes ayant contribué à la création de ce bulletin municipal.

Bien entendu chaque association mais aussi tous les élus de Rieux pour leur travail et leur temps donné à la commune.

Ainsi que Christelle, Charlène, Valérie et Alexandra pour leurs travaux à la mairie, à la médiathèque et le service jeunesse.

L'imprimerie Armoricaine pour son travail.
Et chaque Rieuxoise et Rieuxois pour sa lecture.

Mais aussi un grand merci à Jean-Pierre COLIN.

### Directeur de la publication :
Thierry POULAIN

### Commission de rédaction :
Vanina AVRIL, Magali LABBÉ, Stephanie LE NOUAIL, Alexandra MICHEL et Julien ROUXEL

### Secrétariat :
Edith COUDE-POULAIN

### Mise en page - Impression :
RIM Imprimerie
Parc d'activités de la Chaussée - 56220 Malansac


# Le mot du Maire



Rieuxoises, Rieuxois,

A l'heure où j'écris cet édito le joli mois de Juin a commencé.

Dans ce deuxième bulletin de l'année vous allez découvrir les actions menées par la municipalité.

Les sujets d'actualités s'enchainent les uns derrières les autres, avec parfois des faits plus sombres que d'autres, en effet la crise sanitaire qui nous a tant occupé ces 24 derniers mois s'estompe. Aujourd'hui cela fait plus de deux mois que la Russie a engagé une guerre contre l'Ukraine et cette actualité a pris la une de nos quotidiens. Pour l'avoir évoqué en bureau et en conseil municipal je souhaite que chacun ait une pensée, se sente solidaire et soutienne ces familles déchirées ou les hommes restent pour défendre leur terre et ou les femmes fuient le pays entrainant avec elles leurs enfants sans être certaines de revoir leurs époux à leurs retours.

Merci à celles et ceux qui ont ouverts ou proposés leurs foyers pour accueillir ces personnes obligées et contraintes de fuir leur patrie.

A l'échelon de notre commune l'actualité c'est aussi la reprise des activités, nos associations sont à pied d'œuvre pour nous entrainer le temps d'un weekend hors du quotidien. Un remerciement d'ailleurs aux associations aux commerçants et artisans, ainsi qu'aux nouveaux arrivants sur la commune pour leur présence à la soirée du 18 Mars ou chacun aura eu l'occasion de se présenter et d'échanger sur ses activités.

Lors du précédent bulletin j'ai eu l'occasion de vous informer que l'espace situé entre la médiathèque et le domicile partagé était idéalement placé pour voir naitre quelques projets. Il en est un qui nous tient particulièrement à cœur, il s'agit de la construction de deux collectifs de 8 appartements chacun, destinés en priorité à nos ainés. Nous avons commencé a travaillé avec la société Age et Vie et l'avant-projet sommaire devrait nous être proposé sans tarder. Chaque logement individuel peut recevoir une personne ou un couple de façon totalement indépendante. Nos ainés habitants les villages et désireux de rester sur la commune, auront la possibilité de vivre avec leurs meubles et animaux de compagnie dans ce nouvel espace de manière autonome. Un espace commun est accessible ou chacun pourra partager la préparation et la prise des repas ou pour recevoir les familles.

La proximité du bourg permettra à tous de pouvoir rester en contact avec les services de proximité.

Autre dossier auquel nous vous avons sollicité pour nous donner vos idées sur le devenir de la ferme du couvent, une réflexion collective est engagée afin de rassembler et faire le point sur vos propositions. Nous vous tiendrons informé de l'évolution de ce projet.

Travaux également sur le site du château ou cet hiver nous avons eu recours à un bucheron pour abattre quelques arbres dangereux. Les opérations de nettoyage et débroussaillage sont en cours, les escaliers et autres équipements de sécurité feront aussi l'objet d'une remise en état. Le fléchage et les panneaux du site seront renouvelés de façon à ce que les visiteurs puissent suivre l'histoire de Rieux.

Poursuite des travaux de réfection sur les voies communales, curage de fossés et mise en œuvre de tapis d'enrobés. Il reste beaucoup à faire, nous traitons les routes dans l'ordre de priorité, au vu de la circulation et de l'état de dégradation. Un gros effort a été réalisé dans ce domaine depuis le début du mandat.

La municipalité ayant acheté l'ancien bâtiment AD et le terrain pour réserve foncière celui-ci sera déconstruit et désamianté à avant les vacances d'été.

Beaucoup de projets avec des dotations en baissent et des devis qui s'affolent avec les évènements que nous connaissons depuis 2 mois. Des choix s'imposent pour une gestion rigoureuse des finances communales.

A ce titre et aux dires du Trésor public, notre trésorerie est saine et nous sommes en capacité de monter sereinement nos projets.

Pour terminer mon propos, je voudrais remercier chacune et chacun d'entre vous pour votre participation et votre investissement à la vie de notre commune.

Thierry POULAIN
Maire de Rieux

# CONSEIL MUNICIPAL 27 Janvier 2022

## 1) DCM 2022-01 Lancement du projet de création de « GR de Pays »

Suite à la rencontre entre la Fédération Française de Randonnée du Morbihan et la commune de Rieux ainsi que 8 autres communes environnantes le 22 Novembre 2021, il est proposé de transformer le circuit actuel transcantonal de 120 kms en « GR de Pays » par commune.

Pour Rieux, le circuit est dans la continuité de ceux des autres communes, il sera plus accessible à tous et sera un nouvel atout au niveau touristique.
Ce GR serait répertorié dans un livret au niveau de l'office de tourisme de Redon.

Le balisage et la pose de chicanes pour réduire les chemins, si nécessaire, sera prise en charge par la FFR du Morbihan. L'entretien des chemins du GR sera réalisé par le conseil départemental.
L'assemblée est invitée à se prononcer sur le lancement de ce projet de création de « GR de Pays ».

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré**
**Décide**
**(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- **D'approuver** le lancement de ce projet de création de « GR de Pays »

## 2) DCM 2022-02 Convention de mise à disposition à titre précaire du logement d'urgence

Après discussion autour des risques encourus (réquisition par l'Etat, que l'occupant ne quitte pas le logement comme il se doit) pour la commune de mettre à disposition un logement dit d'urgence tel que libellé dans le projet de convention, il est décidé de ne pas mettre au vote la délibération.

Ainsi, la convention sera retravaillée afin de préciser les raisons et durée de la mise à disposition à titre précaire du logement communal et de distinguer la mise à disposition de ce logement pour des familles sinistrées à l'accueil d'étudiant en médecine.

Il est proposé de se rapprocher de Saint-Jean-La-Poterie qui dispose d'un tel logement pour voir le type de convention mise en œuvre.

## 3) DCM 2022-02 Bail-Antenne relais téléphonique/Annule et remplace la délibération 2021-60

Monsieur le Maire explique que l'opérateur est revenu vers la commune pour lui indiquer que le bail devait être conclu avec sa filiale TOTEM et non directement avec Orange et c'est pourquoi il est nécessaire de redélibérer.

Le projet de bail, à conclure avec la société TOTEM, filiale d'Orange, pour l'installation d'une antenne relais, est le suivant :

- Emplacement : Lieu-dit Domaine du Chêne vert- parcelle cadastrée Section : YI 36
- Surface d'occupation : 4 7 m²
- Durée du bail : 12 ans
- Loyer annuel = 3 000 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail.

## 4) DCM 2022-03 Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2022

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'ouverture des crédits des dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail ci-dessous :

| Chapitre | Dépenses | BP 2021+DM | Ouverture par anticipation proposée 2022 |
|---|---|---|---|
| **20 Immobilisations incorporelles** | Etudes, logiciel cimetière | 45 000 € | 11 250 € |
| **21 Immobilisation corporelles** | Achat de terrain, rénovation bâtiments, voiries, réseaux, équipement informatique enfance, médiathèque | 932 030.65 € | 260 000 € |
| **23 Immobilisations en cours** | Travaux ferme du couvent, travaux bâtiments, voiries, Rond-point entrée agglomération Rd 114 | 213 500 € | 25 000 € |
| **TOTAL** | | 1 190 530 € | = 296 250 € |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- **De s'engager** à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif de la commune ;
- **D'accepter** les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

## 5) Informations

Débat obligatoire sur les garanties de la Protection Sociale Complémentaire.

Monsieur le mairie informe qu'un débat est prévu à l'article 4-III de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la fonction publique (prise en application des dispositions de l'article 40 de la loi du 6 Août 2019) :

Cette obligation s'impose à toutes les collectivités et établissements sous la forme d'une présentation et d'un débat de l'assemblée délibérante à organiser avant le 18 Février 2022, non soumis au vote.

Monsieur le Mairie laisse la parole à la DGS qui présente les enjeux, le cadre et la trajectoire.

En résumé, avec l'ordonnance du 17 février 2021, les employeurs publics ont l'obligation de participer à la protection sociale complémentaire des agents en matière de :

- Santé à compter du 1er Janvier 2026 à hauteur de 50 % minimum d'un montant cible ;
- Prévoyance à compter du 1er Janvier 2025 à hauteur de 20 % minimum d'un montant cible.

Il est possible de prévoir une mise en place progressive.
Il est possible de recourir soit à un accord collectif (avec ou non le CDG56) soit à la labellisation (liste de contrats proposés par des opérateurs ayant reçu un « agrément » permettant à l'agent qui y souscrit de bénéficier de la participation employeur **(https://www.collectivites-locales.gouv.fr)**.

Monsieur le maire indique qu'une réflexion s'engagera au cours de l'année 2022 pour déterminer les modalités de participation de la commune à la protection sociale complémentaire.

## 6) Questions diverses

• Monsieur le Maire informe qu'un projet de réaménagement du RDC de la mairie est à l'étude (plan et devis) afin :

- **De créer** un bureau supplémentaire pour permettre à un des agents qui s'occupent de l'urbanisme, de la comptabilité, des RH de travailler dans un bureau et non plus à l'accueil ;
- **D'agrandir** le bureau actuel de sa collègue ;
- **De créer** un espace d'archivage ;
- **De permettre** d'accueillir dans de bonnes conditions un agent supplémentaire en emploi aidé pour assurer l'accueil (avec les autres agents) et mettre à jour le cimetière (concessions, reprise de concessions en l'état d'abandon et temporaires) ;
- **De fluidifier** la circulation des bureaux .

• Monsieur le Maire reparle du projet de la maison de Santé qui nécessite, pour bénéficier de financement et de l'assistance de l'ARS, qu'une association de professionnels soit créée pour mener la réflexion sur le projet (quels besoins, quels professionnels, …).
Monsieur le Maire informe qu'une réunion est organisée ce jeudi 3 Février avec l'ensemble des professionnels de santé présents sur la commune, en présence de la société LEXAM, spécialisée dans la construction de maisons médicales et paramédicales pour aider la collectivité à mener à bien ce projet. Une piste également peut-être explorée avec la maison de santé de Questembert qui est en cours d'agrandissement.

• M. René TORLAY indique qu'une étude acoustique a été réalisée au restaurant scolaire afin d'effectuer d'éventuels travaux.

# CONSEIL MUNICIPAL 10 Mars 2022

En préambule, Monsieur le Maire ouvre la séance en exprimant une pensée pour la population ukrainienne qui vit des heures tragiques. La commune a fait le choix de « travailler » avec la Croix-Rouge pour la collecte des dons.

## 1) DCM 2022-4 Marché de voirie - RD114 - pénalités de retard

Monsieur le Maire propose de ne pas faire application des pénalités de retard prévues à l'article 4 du CCAP d'un montant forfaitaire de 250 euros par jour calendaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- **De ne pas faire application** des pénalités prévues par l'article 4 du CCAP.

## 2) DCM 2022-5 Remboursement de la dernière facture d'électricité à la paroisse d'Allaire-Presbytère de RIEUX

Vu la délibération n° 2021-54 en date du 2 décembre 2021 pour la prise en charge des factures d'électricité supportées par la paroisse pour l'ancien presbytère.
Vu la dernière facture arrivée le 21 janvier 2022 pour la période du 21 octobre au 19 décembre 2021 pour un montant de 355.25€ TTC,
L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette demande de remboursement.

**Le conseil municipal, après délibération,**
**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- Le remboursement des frais d'électricité à la paroisse d'ALLAIRE pour un montant de 355.25 € TTC.
- Ce remboursement sera mandaté à l'article 6718 « autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » du budget 2022.

## 3) DCM 2022-6 Groupement de commande - Commune / CCAS - marché d'assurances

Le marché des assurances arrivant à son terme au 31 Décembre 2022, il est nécessaire de lancer une procédure de consultation (procédure adaptée) pour un marché public de prestation de services en assurances pour la période 2023-2026.

Une partie des garanties est commune à la Commune de Rieux et au CCAS de Rieux. Il est donc souhaitable, pour des raisons organisationnelles et financières, de constituer un groupement de commandes, qui rassemble les deux entités afin de trouver un prestataire unique pour chaque lot. Conformément au Code des Marchés Publics relatif aux groupements de commandes, la commune de Rieux se propose d'être le coordonnateur du groupement pour la passation des marchés des contrats d'assurances. Elle constituera le dossier de consultation des entreprises, lancera la procédure de consultation et se chargera du processus de passation. La Commission d'Appel d'Offres de la commune de Rieux sera chargée de l'attribution des marchés.

Le Maire de la commune de Rieux, en tant que pouvoir adjudicateur du coordonnateur du groupement de commandes, signera et notifiera les marchés au nom de chaque membre du groupement. Ensuite chaque membre se chargera directement de la bonne exécution de ses propres marchés.

**La consultation sera composée de 4 lots :**

- lot 1 : dommages aux biens et risques annexes
- lot 2 : responsabilité civile et risques annexes,
- lot 3 : protection juridique et risques annexes
- lot 4 : véhicules à moteur et risques annexes,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- **D'adhérer** au groupement de commandes, avec le C.C.A.S. de Rieux, pour les marchés des contrats d'assurances pour la période 2023-2026 ;
- **D'accepter** de désigner la Commune de Rieux coordonnateur du groupement de commandes ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes ;
- **De lancer** la consultation pour le renouvellement des contrats d'assurances pour la période 2023-2026 ;
- **D'autoriser** le Maire de la commune de Rieux ou son représentant à signer les marchés pour le compte des membres du groupement et tout document utile.

Monsieur le Maire précise que la commune sera assistée du cabinet Riskomnium pour lancer la consultation (de la rédaction des différentes pièces du marché à l'analyse des offres) pour un montant de 2 940 € TTC.

## 4) Questions diverses

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition à titre grâcieux de locaux communaux :

- Situé pour l'un dans l'ancien presbytère, à titre exclusif, et composé d'un bureau et d'une annexe.
- Au besoin le Centre Social, situé place de l'église, à Rieux sous réserve des disponibilités.

La convention est jointe en annexe de la délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux à l'association diocésaine

## 5) DCM 2022-8 Convention de servitude avec Megalis – Implantation d'une armoire technique

Monsieur le maire informe que dans le cadre du déploiement de la fibre optique, il est nécessaire que Megalis installe une armoire technique SRO (Sous-Répartiteur Optique) au niveau du 10 rue Bernard LE MEE.

Monsieur le maire demande l'autorisation de signer la convention de servitude pour l'implantation d'une armoire technique située :
10 rue Bernard LE MEE - N° : 0096 - Section : YV - Servitude : 5 m²
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**





**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0 )**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de




servitude avec Megalis pour l'implantation d'une armoire technique

## 6) DCM 2022-9 Logement temporaire d'accueil : critères d'éligibilité et projet de bail

**Considérant** que la commune possède dans son parc immobilier, un logement situé dans l'ancien presbytère, place de l'Eglise composé d'une cuisine au RDC et au 1er étage, de 3 chambres, un bureau, WC et d'une salle d'eau,

**Considérant** que celui-ci pourrait être utilisé comme logement de dépannage de façon temporaire pour des familles se trouvant dans une situation d'urgence imprévisible ou pour l'accueil d'étudiants, notamment en médecine

**Considérant** qu'il est nécessaire de définir des règles d'accueil, Il est par conséquent proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les règles suivantes et le projet de bail joint en annexe de cette délibération :

- Le logement temporaire d'accueil est réservé en priorité à l'accueil d'étudiants, notamment en médecine et/ ou professionnels de la santé et aux Rieuxois. Toutefois, une demande expresse d'une autre commune du secteur pour loger une famille, répondant aux mêmes critères d'accueil, peut-être autorisée.

En ce qui concerne, l'accueil d'étudiants en médecine, celui-ci doit suivre son stage sur Rieux. La durée d'occupation du logement correspondra à la durée du stage.

Pour les autres situations, l'orientation et l'accueil se fait en tenant compte d'une précarité « extrême » et « subite », répondant aux situations suivantes :

- Sinistres (incendie, inondation, tout autre dommage imprévu lié à l'habitation principale).

L'occupation du logement ne peut être possible que sur une très courte période.
**Vu** les deux projets de bail joints en annexe,
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- **D'approuver** les critères d'éligibilité
- **D'approuver** les deux projets de bail joints en annexe
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le bail lors de chaque mise à disposition du logement temporaire d'accueil

## 7) DCM 2022-10 Création de poste de catégorie B : animateur

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Au vu de l'évolution du poste du responsable du service Enfance/Jeunesse/Scolaire qui sera également coordonnateur de la CTG (Convention Territoriale Globale), le bureau municipal a émis un avis positif à la création d'un poste de catégorie B animateur à temps complet à compter du 1er Juin 2022.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée
La création d'un emploi de catégorie B « Animateur » pour les besoins du service et de modifier le tableau des emplois en conséquence.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- **Décide** de créer un poste d'animateur à temps complet à compter du 1er Juin 2022 et de modifier le tableau des emplois en conséquence.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le coût du passage de C en B est estimé à 70 € sachant que le fait de requalifier le poste du responsable enfance en catégorie B chargé de la CTG sur la commune permettra de continuer à bénéficier d'un financement du poste par la CAF.

## 8) DCM 2022-11 Mise en place du compte épargne temps

M. le Maire rappelle que le décret n° 2004-878 du 26 Août 2004 pris en application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 juin 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, a introduit le compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale. Ce dispositif permet de capitaliser des jours de congés non pris puis de les solder ultérieurement de manière continue ou fractionnée. Il s'agit là d'une nouvelle modalité d'aménagement et de réduction du temps de travail.

Ce droit est ouvert aux agents titulaires et non titulaires de la fonction publique territoriale qui sont employés de manière continue et ont accompli au moins une année de service. Les agents nommés dans des emplois permanents à temps non complet en bénéficient également dans les mêmes conditions.
Les fonctionnaires stagiaires et les agents titulaires et non titulaires relevant des régimes d'obligations de service mentionnés à l'article 7 du décret n° 2001-63 du 12 Juillet 2001, c'est-à-dire ceux exerçant des fonctions d'enseignement artistique, les agents non titulaires recrutés pour une durée inférieure à une année, les bénéficiaires d'un contrat de droit privé (contrat unique d'insertion, contrat d'apprentissage) ne peuvent en revanche pas bénéficier de ce dispositif.

M. le Maire indique que l'autorité territoriale est tenue d'ouvrir un compte épargne-temps au profit du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions énoncées par le texte et l'organe délibérant de la collectivité et qu'il en fait la demande, ainsi que de l'informer annuellement des droits épargnés et consommés.

**Il précise notamment que le compte épargne-temps :**

- Peut être alimenté dans la limite maximale d'un plafond de soixante jours ;
- Est approvisionné par le report de jours de réduction du temps de travail et par le report de congés annuels sans que le nombre de ces derniers pris dans l'année puisse être inférieur à vingt, et sur autorisation de l'organe délibérant de la collectivité au report d'une partie des jours de repos compensateurs ;
- Peut être liquidé selon différents modes (congés, indemnisation, prise en compte au sein du régime de la retraite additionnelle de la fonction publique) selon les conditions d'utilisation énoncées par les textes et l'organe délibérant.

L'organe délibérant de la collectivité, après consultation du comité technique paritaire, doit déterminer dans le respect de l'intérêt du service, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte épargne-temps ainsi que les modalités de son utilisation par l'agent,

**M. le Maire propose par conséquent de mettre en place le compte épargne-temps et d'instaurer les modalités de fonctionnement suivantes :**

- **Ouverture du CET sur demande expresse de l'agent ;**
- **Nature des jours épargnés :** jours de réduction du temps de travail, jours de congés annuels (sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à vingt) et jours de repos compensateur ;
- **Délai à respecter** pour formuler la demande annuelle d'alimentation du compte épargne-temps : avant le 31 Décembre de l'année N ;
- **Conditions du maintien** des jours épargnés au CET à la fin de l'année civile (plafond de 60 jours maximum) ;
- **Maintien automatique des jours épargnés sur le CET,** en l'absence de demande expresse de l'agent, pour les jours épargnés à la fin de chaque année civile inférieurs ou égal à 20 ;
- **Conditions de liquidation des jours épargnés au CET** à la fin de l'année civile : uniquement sous forme de congés
- **Année de référence :** année civile ;
- **Entrée en vigueur du dispositif :** 1er Janvier 2022,
- **Accolement des jours épargnés :** (avec les jours de congés de toute nature et les jours de réduction du temps de travail sous réserve des nécessités de service) : 10 jours maximum et de plein droit sur demande de l'agent à l'issue d'un congé de maternité, de paternité ou d'un congé d'accompagnement d'une personne en fin de vie ;
- **Délai de prévenance** à respecter pour l'utilisation sous forme de congés des jours épargnés : 1 mois.

**Vu l'avis favorable** du comité technique paritaire départemental en date du 25 Janvier 2022.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- **D'instituer** le compte épargne-temps conformément aux conditions exposées ci-dessus.

## 9) 2022-12 Bail Antenne relais téléphonique-TOTEM/Modifications

Considérant la demande de Totem de modifier la délibération prise, Le projet de bail, à conclure avec la société TOTEM, filiale d'Orange, pour l'installation d'une antenne relais, est le suivant :

- Emplacement : Lieu-dit Domaine du Chêne vert- parcelle cadastrée Section : YI 36
- Surface d'occupation : 60 m² + 20m² environ pour la zone de stationnement
- Durée du bail : 9 ans
- Loyer annuel = 3 000 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bail.

## 10) 2022-13 Lotissement La Châtaigneraie Vente des lots n° 1, 2, 3, 4 et 5

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2021-43 du 16 septembre 2021 fixant le prix de vente à 30.00 € HT le m².

**Vu** le Procès-verbal de bornage et reconnaissance de limite effectué le 12 Janvier 2022.

M. Julien ROUXEL, adjoint à l'urbanisme, expose à l'assemblée que 5 demandes de réservation de lot ont été déposées en mairie pour le lotissement « La Châtaigneraie ».

| Lots | Superficie | Prix HT au m² | Prix total HT | TVA | Prix total TTC | Nom de l'acquéreur |
|---|---|---|---|---|---|---|
| N°1 | 1 062 m² | 30.00 € | 31 860 € | 20 % | 38 232 € | Mme CHEDALLEUX Julie et M. GUILLOIS Mickael |
| N°2 | 676 m² | 30.00 € | 20 280 € | 20 % | 24 336 € | Mme POISSON Mathilde |
| N°3 | 754 m² | 30.00 € | 22 620 € | 20 % | 27 144 € | M. VALLEE Cyril |
| N°4 | 590 m² | 30.00 € | 17 700 € | 20 % | 21 240 € | Mme TIGEOT Rebecca |
| N°5 | 599 m² | 30.00 € | 17 970 € | 20 % | 21 564 € | Mme RENDINA Noémie et M. GUILLEMAIN Jordan |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 22, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- **D'approuver** la vente des lots n° 1, 2, 3 4 et 5 aux acquéreurs mentionnés ci-dessus
- **Déclarer** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur
- **De désigner** la SCP DOUETTE et DOUETTE ROBIC, sis 15 rue des Moulins à Allaire pour la rédaction des actes à venir
- **De mandater** M. le Maire à signer tous les actes de vente et tous documents afférents à cette cession

## 11) Informations

Monsieur le maire présente l'affiche de recrutement pour un médecin généraliste réalisée par l'Agence d'Attractivité. Elle est approuvée à l'unanimité et elle sera mise sur le site internet de la commune ainsi que sur des plateformes spécialisées.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été contacté par Mme Robin, pédo psychiatre qui est en cours d'acquisition d'une maison sur Rieux. Elle souhaiterait éventuellement s'installer sur la commune et un RDV a été pris le 23 Mars pour lui présenter les locaux et la commune.

M. FONTAINE précise qu'il ne travaille plus que par demi-journée et qu'un partage des locaux est tout à fait envisageable.

Monsieur le Maire informe que le recrutement d'une personne en contrat PEC « Parcours Emploi Compétence » est en cours. Elle sera placée à l'accueil de la mairie pour assurer l'accueil physique et téléphonique et des tâches administratives diverses.

# CONSEIL MUNICIPAL 14 Avril 2022

## 1) DCM 2022-14 Convention de partenariat avec le centre social intercommunal

Madame l'adjointe chargée des affaires scolaires et de la jeunesse informe du projet du Centre Social Intercommunal pour 2022-2025.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer quant à la participation financière et à l'engagement de la collectivité dans ce projet sachant que c'est le scénario financier n°1 qui a été retenu, c'est-à-dire une participation de 2.97€/habitants +0.79 €/habitants pour les communes qui souhaitent soutenir le projet de Graines d'Envies.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- **De poursuivre** le soutien des projets du centre social intercommunal avec les mêmes moyens qu'actuellement au tarif de 2.97 € par habitants soit 8 728.83 € pour 2022 ;
- **Inscrit** la dépense correspondant au compte 65748 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

## 2) DCM 2022-15 Agence d'attractivité et de développement - Signature d'une convention de financement

L'Agence d'Attractivité et de Développement a été créée le 17 Novembre 2017 sous la forme d'une association régie par la loi du 1er Juillet 1901.

L'association a pour objet d'être le lieu de coopération, de convergence et d'accélération des stratégies de développement territorial, publiques et privées, au service de la compétitivité et de la promotion du territoire sur lequel elle intervient. Ses membres fondateurs aux côtés des partenaires économiques l'ont fondé dans l'objectif de favoriser le développement du territoire et son attractivité. A cette fin, l'agence assure des fonctions de marketing territorial, de promotion exogène et de développement des filières, d'observation territoriale et d'accompagnement des politiques de l'emploi.

Dans le respect de cette vocation, les actions, études, observations, analyses, recherches ou réflexions de l'agence sont menées en toute indépendance et dans l'intérêt commun de l'ensemble de ses membres.

Le conseil d'administration de l'agence propose chaque année un programme partenarial financé collectivement par les subventions de chacun de ses membres. C'est dans ces conditions qu'il convient que les règles présidant à l'allocation de la subvention de la commune de Rieux à l'agence soient précisées.

La convention a pour objet de préciser les engagements de l'agence concernant la réalisation de son programme partenarial de travail annuel et de définir et préciser le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la commune de Rieux au titre de la réalisation du programme partenarial de l'agence.

Pour l'année 2022, la subvention de la commune est fixée à 1 293 € et recouvre :

- la cotisation annuelle à l'agence d'attractivité constituée d'une part fixe de 500 € et d'une part variable de 0,28 € par habitant, soit 793 € pour la commune de Rieux en 2022

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'une année, à compter de sa signature et fera l'objet d'une tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une des parties.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention.

## 3) 2022-16 Budgets : admission en non-valeur

**Suite aux échanges avec la trésorerie de Redon qui a engagé de nombreuses procédures classées sans suite et la situation des sociétés ROBIN INVEST et de la SARL LIAAA, il est proposé d'approuver l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :**

| Année | Pièces comptables | Motif | Débiteur | Montant |
|---|---|---|---|---|
| 2016 | T367 | Fermeture définitive au 21/04/2019 et insolvabilité de l'ancienne gérante. | SARL LIAAAA | 87.03 € |
| 2016 | T534 | | | 333.41 € |
| 2016 | T535 | | | 753.08 € |
| 2016 | T536 | | | 2 098.09 € |
| 2016 | T544 | | | 299.39 € |
| 2017 | T43 | | | 66.00 € |
| TOTAL | | | | 3 637.00 € |
| 2019 | T454 | Sommes difficilement récupérables. | ROBIN INVEST | 2 087.00 € |
| 2020 | T44 | | | 363.89 € |
| TOTAL | | | | 2 450.89 € |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide**
**(POUR : 16, CONTRE : 0, ABSTENTION : 5)**

- **D'approuver** l'admission en non-valeur des titres de recettes mentionnés ci-dessus, pour un montant total de 6 087.89 € :
- **D'inscrire** au compte 6541 du budget 2022 les crédits correspondants.

Certains élus s'interrogent sur le fait qu'on ne puisse pas récupérer les sommes dues par ROBIN INVEST. La trésorerie a fait toutes les démarches possibles mais sans résultat.

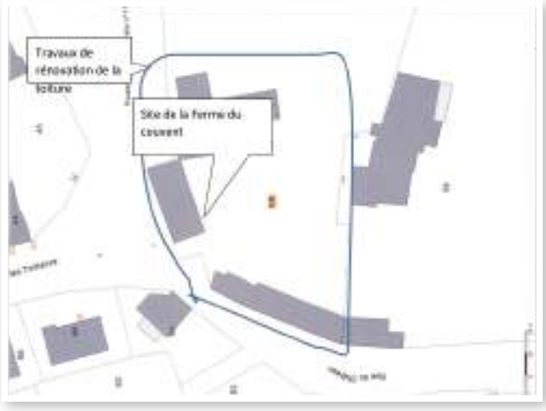
## 4) DCM 2022-17 Ferme du couvent - rénovation de la toiture du 2ème bâtiment

Monsieur le Maire rappelle qu'une première délibération a été prise au conseil municipal du 16 Septembre 2021 pour sécuriser le bâti de la ferme du couvent pour un montant HT de 69 555.70 €.

Il est nécessaire de poursuivre cette sécurisation du site pour le 2ème bâtiment du site en réhabilitant la charpente et la toiture.

Considérant les travaux de rénovation nécessaires à la poursuite de la sécurisation du site, Monsieur René TORLAY, adjoint aux travaux, a opté pour une publicité adaptée et a engagé une procédure de consultation directe des entreprises.

Il a étudié les devis présentés par les entreprises et a choisi d'attribuer le marché à l'entreprise suivante, qui a présenté l'offre la plus pertinente.



| Objet | Entreprise | Montant HT | Montant TTC |
|---|---|---|---|
| Charpente | AJM | 9 943.20 € | 11 931.84 € |
| Couverture | AJM | 22 993.58 € | 27 592.30 € |
| TOTAL | | 32 936.78 € | 39 524.14 € |

René TORLAY, adjoint au Maire, précise le nom des entreprises qui ont été consultées, les montants des devis reçus et explicite le choix.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve :**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- Le programme de rénovation de la toiture du 2ème bâtiment qui compose la Ferme du couvent ;
- **Approuve** la réalisation des travaux ;
- **Mandate** M. le Maire ou M. René TORLAY, Adjoint délégué, à la signature des devis correspondants.

## 5) DCM 2022-18 Budget lotissement - Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **(Vote : unanimité)**, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 6) DCM 2022-19 Budget lotissement - Approbation du compte administratif 2021

**Le compte administratif 2021 du budget lotissement, présenté au Conseil Municipal, s'établit comme suit :**

| Section de fonctionnement | |
|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | 14 112.40 € |
| Recettes de fonctionnement | 14 112.00 € |
| Résultats de l'exercice | -0.40 € |
| Excédent antérieur reporté | |
| **Soit un déficit de fonctionnement au 31/12/2021 de** | **0.40 €** |

| Section d'investissement | |
|---|---|
| Dépenses d'investissement | 14 112 € |
| Recettes d'investissement | € |
| Résultats de l'exercice | -14 112 € |
| Déficit antérieur reporté | |
| **Soit un déficit d'investissement au 31/12/2021 de** | **- 14 112 €** |
| Restes à réaliser en dépenses | |
| Restes à réaliser en recettes | |
| **Besoin de financement** | **14 112 €** |

Monsieur le Maire se retire, et Marie-Claire BONHOMME, Première Adjointe, préside la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**Après discussion et délibération, le Conseil Municipal,**
**Adopte**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
Le compte administratif tel qu'il a été présenté.

## 7) DCM 2022-20 Budget lotissement - Affectation du résultat 2021

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021,

**Décide,**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

**Soldes d'exécution :**
Un solde d'exécution (INV - 001) de la section d'investissement de : -14 112.00 €.
Un solde d'exécution (Fonc - 002) de la section de fonctionnement de : -0.40 €.

**Besoin net de la section d'investissement :** Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 14 112.00 €
Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

**Compte 1068 :**
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €.

**Ligne 002 :** Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : -0.40 €.

## 8) DCM 2022-21 Budget lotissement- Approbation du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération,
**Adopte**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
Le budget lotissement primitif 2022 : Dépenses et recettes de fonctionnement : 232 978 €.
Dépenses et recettes d'investissement : 127 224 €.

## 9) DCM 2022-22- Frais de fonctionnement de l'école publique 2021

Mme LE NOUAIL, adjointe aux affaires scolaires, présente l'état des dépenses de fonctionnement de l'école publique en 2021. Ce montant sert de référence aux frais de scolarité.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
De fixer les frais de fonctionnement de l'école publique, applicables en 2022 :
- Par enfant scolarisé en maternelle : 1 124.68 €
- Par enfant scolarisé en élémentaire : 461.11 €

## 10) DCM 2022-23 Participation 2022 aux frais de fonctionnement de l'école privée suivant contrat d'association

Considérant que les frais de fonctionnement de l'école publique en 2021 s'élèvent à :
- Par enfant scolarisé en maternelle : 1 124.68 €
- Par enfant scolarisé en élémentaire : 461.11 €

**Considérant** que l'école Sainte Anne compte 33 élèves de maternelle et 62 élèves en élémentaire habitant Rieux,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer la participation communale à l'école privée Sainte Anne pour l'année 2022 à **62 587.87 €.**
**Vote à l'unanimité.**

## 11) DCM 2022-24 Tarifs des services périscolaires

**La commission « Enfance et affaires scolaires » propose de revaloriser pour la rentrée 2022-2023 uniquement le tarif cantine, comme suit :**

| CANTINE | | | | | Augmentation |
|---|---|---|---|---|---|
| | 2018-2019 | 2019-2020 2020-2021 | 2021-2022 | 2022-2023 | |
| Enfant | 3.20 € | 3.25 € | 3.30 € | 3.35 € | + 0.05 € |
| Adulte | 5.10 € | 5.20 € | 5.30 € | 5.40 € | + 0.10 € |

| GARDERIE PERISCOLAIRE | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| De 7h00 à 8h45. De 16h30 à 18h45 (18h30 COVID) | Depuis | Quotient Familial | | | | |
| | | < 600 | 600 à 750 | 751 à 950 | 951 à 1150 | > 1150 |
| Tarification au ¼ h | Sept 2021 | 0.24 € | 0.26 € | 0.28 € | 0.30 € | 0.32 € |

| ALSH | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Depuis | Quotient Familial | | | | |
| | | < 600 | 600 à 750 | 751 à 950 | 951 à 1150 | > 1150 |
| ½ journée | Sept 2021 | 4.25 € | 4.50 € | 4.75 € | 5.00 € | 5.25 € |
| Repas | Sept 2021 | 3.30 € | | | | |
| Journée (repas compris) | Sept 2021 | 11 € | 11.50 € | 12 € | 12.50 € | 13 € |
| Semaine complète | Sept 2021 | 49 € | 51 € | 53 € | 55 € | 57 € |
| Camp (Prix à la journée) | Sept 2021 | 26 € | 27 € | 28 € | 29 € | 30 € |
| Camp (5 jours) | Sept 2021 | 130 € | 135 € | 140 € | 145 € | 150 € |
| Camp (3 jours) | Sept 2021 | 78 € | 81 € | 84 € | 87 € | 90 € |
| Nuitée | Sept 2021 | | | | | |
| Sortie sans prestation (piscine, …) | Sept 2021 | 1.30 € | | | | |
| Sortie avec prestation (cinéma, parc...) | Sept 2021 | 2.60 € | | | | |
| Garderie De 7h30 à 9h00 De 17h00 à 18h30 | Sept 2021 | 0.24 € | 0.26 € | 0.28 € | 0.30 € | 0.32 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
De valider la proposition de la commission « Enfance et affaires scolaires »
- Déclarer que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er Septembre 2022.

Les élus demandent que leur soit présentée une comparaison des tarifs avec quelques autres communes du secteur pour voir comment la mairie de Rieux se situe. Ce sera fait pour l'année prochaine.

## 12) DCM 2022-25 Subventions aux associations

Madame Nadine POTIER, membre d'associations Rieuxoises, ne participe pas au débat.
Les commissions « Finances » et « Vie associative » se sont réunies pour étudier les demandes de subventions pour l'année 2022. **Il propose les attributions suivantes :**

| Associations humanitaires | |
|---|---|
| ADMR | 1 469.50 € |
| HANDI'MOBILE | 300.00 € |
| FAVEC | 150.00 € |
| LOÏS L'EXTRA DANS L'ORDINAIRE | 300.00 € |
| **Total associations humanitaires** | **2 219.50 €** |

| Associations loisirs et culture | |
|---|---|
| DES JEUX A RIEUX | 150.00 € |
| COMITE DES FETES | 650.00 € |
| CLUB DES BRUYERES | 235.00 € |
| COMITE DE COORDINATION | 225.00 € |
| **Total associations culture et loisirs** | **1 260.00 €** |

| Associations enfance - éducation | |
|---|---|
| APPEL | 2 028.00 € |
| AMICALE LAIQUE | 2 593.50 € |
| LES P'TIS BOUTS | 200.00 € |
| **Total associations culture et loisirs** | **4 821.50 €** |

| Associations sportives | |
|---|---|
| BASKET CLUB BZH RIEUX ST DOLAY | 1 000.00 € |
| TENNIS | 495.00 € |
| RUNNING A RIEUX | 300.00 € |
| RIEUX CYCLO-RANDONNEURS | 1 419.00 € |
| US STE MELAINE RIEUX FOOTBALL | 2 211.00 € |
| CYCLO CLUB RIEUXOIS | 300.00 € |
| VELO SPORTS RIEUXOIS 56 | 478.50€ |
| **Total associations sportives** | **6 203.50€** |

| Associations diverses | |
|---|---|
| ACCA | 450.00 € |
| FNACA | 200.00 € |
| **Total associations diverses** | **650.00 €** |

| TOTAL SUBVENTIONS | 15 154.50 € |
|---|---|

Mme POTIER, membre d'associations, ne participe pas au débat.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
**Décide**
**(POUR : 20, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
- **De valider** les propositions de la commission « Vie associative »
- **De valider** les subventions aux associations œuvrant sur le territoire de la commune.

## 13) DCM 2022-26 Subvention au budget CCAS

Considérant que l'équilibre du budget du CCAS nécessite une subvention de 5 500 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
**Décide**
**(POUR : 21 , CONTRE : 0, ABSTENTION : 0 )**
- **D'octroyer** une subvention de 5 500 € au CCAS pour l'année 2022.

## 14) DCM 2022-27 Budget principal- Approbation du compte de gestion 2021

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
**Approuve**
**(POUR : 21 , CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## 15) DCM 2022-28 Budget communal - Approbation du compte administratif 2021

**Le compte administratif 2021 du budget communal, présenté au Conseil Municipal, s'établit comme suit :**

| Section de fonctionnement | |
|---|---|
| Dépenses de fonctionnement | 1 790 619.29 € |
| Recettes de fonctionnement | 2 235 338.21€ |
| Résultats de l'exercice | 444 718.92 € |
| Excédent antérieur reporté | 98 525.57 € |
| **Soit un excédent de fonctionnement au 31/12/2021 de** | **543 244.49€** |
| **Section d'investissement** | |
| Dépenses d'investissement | 1 275 870.86 € |
| Recettes d'investissement | 1 108 901.34 € |
| Résultats de l'exercice | -166 969.52 € |
| Excédent antérieur reporté | 393 608.12 € |
| **Soit un excédent d'investissement au 31/12/2021 de** | **226 638.60€** |
| Restes à réaliser en dépenses | 269 166.18 € |
| Restes à réaliser en recettes | 54 205.46 € |
| **Besoin de financement** | **- €** |

Monsieur le Maire se retire, et Marie-Claire BONHOMME, Première Adjointe, préside la séance et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal,
**Adopte**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**
Le compte administratif tel qu'il a été présenté.

## 16) DCM 2022-29 Budget communal - Affectation du résultat 2021

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021,
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

L'affectation du résultat suivante :
• Le résultat de fonctionnement 2021 à affecter est de : 543 244.49€,
- Au financement de l'investissement (compte R1068) : 500 000.00 €
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (compte R 002) : 43 244.49 €.

• Le résultat d'investissement 2021 à affecter est de : 226 638.60 €
- Affectation à l'excédent reporté (compte R 001) : 226 638.60 €

## 17) DCM 2022-30 Budget communal - Vote des taux 2022

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 Janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Pour rappel, la loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

En 2022, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Après présentation par le cabinet EFG conseil de la prospective financière sur la commune et de l'impact de la fiscalité sur les dotations, la Commission des Finances propose un effet de taux de 1 % sur le TFB sur l'année 2022, soit un taux de 32.58 %.

**Pour la commune de Rieux :**

| | 2020 | | 2021 | 2022 |
|---|---|---|---|---|
| | Commune | Départ. | Commune | Commune |
| Taxe d'habitation | 12.00 % | - | 12.00 % | - |
| Taxe foncière sur propriété bâtie | 17.00 % | 15.26 % | 32.26 % | 32.58% |
| Taxe foncière sur propriété non bâtie | 62,57%. | | 62.57 % | 62.57% |

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal,
**Décide**
**(POUR : 19, CONTRE : 0, ABSTENTION : 2)**

- **Fixe** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 32.58 % ;
- **Fixe** le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 62.57 %.

## 18) DCM 2022-31 Budget communal - Approbation du budget primitif 2022

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération,
**Adopte**
**(POUR : 19, CONTRE : 2, ABSTENTION : 0)**

Le budget communal primitif 2022 :
- Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 424 100.01 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 661 802.48 €

## 19) DCM 2022-32 Autorisation de remplacement de chaudières et demande de subvention

**Vu** la décision de remplacement des chaudières à fioul de l'école et de la mairie prise en commission travaux,

**Vu** la consultation effectuée auprès de deux entreprises pour laquelle nous n'avons reçu qu'une seule réponse pour un montant total HT de 90 976.58 €,

**Vu** la date limite du 30 Avril pour déposer une demande de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local,

**Vu le plan de financement proposé :**

| | HT | TVA | TTC |
|---|---|---|---|
| Montant prévisionnel de l'opération | 90 976.58 € | 20% | 109 171.90 € |
| DSIL (40%) | 36 390.63 € | | 36 390.63 € |
| Autofinancement communal | 54 585.95 € | | 72 781.27 € |

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération,
**Approuve**
**(POUR : 21, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0)**

- Le plan de financement ;
- **Autorise** Monsieur le maire à signer tous les actes afférents à ces travaux et demandes de subventions.

## 20) DCM 2022-33 Lotissement La Châtaigneraie Vente des lots n° 1, 2, 3, 4 et 5

**Vu** la délibération du conseil municipal n°2021-43 du 16 Septembre 2021 fixant le prix de vente à 30.00 € HT le m²

**Vu** le Procès-verbal de bornage et reconnaissance de limite effectué le 12 Janvier 2022

**Vu** la délibération 2022-13 du 10 Mars 2022 qui prévoyait un taux de TVA à 20%

**Vu** le taux de TVA, TVA sur la marge applicable sur cette opération

**M. Julien ROUXEL, adjoint à l'urbanisme, informe qu'il est nécessaire de redélibérer en calculant pour chaque lot la TVA sur la marge, soit :**

| Lots | Superficie | Prix de vente au m² | Fixation du prix de vente (HT ou TTC) | Montant HT | TVA sur marge | Coût total acheteur TTC (Hors DMTO) | Nom de l'acquéreur |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| N°1 | 1 062 m² | 30.00 € | HT | 31 860 € | 5 885.60 € | 37 745.60 € | Mme CHEDALLEUX Julie et M. GUILLOIS Mickael |
| N°2 | 676 m² | 30.00 € | HT | 20 280 € | 3 746.39 € | 24 026.39 € | Mme POISSON Mathilde |
| N°3 | 754 m² | 30.00 € | HT | 22 620 € | 4 178.67 € | 26 798.67 € | M. VALLEE Cyril |
| N°4 | 590 m² | 30.00 € | HT | 17 700 € | 3 269.78 € | 20 969.78 € | Mme TIGEOT Rebecca |
| N°5 | 599 m² | 30.00 € | HT | 17 970 € | 3 319.66 € | 21 289.66 € | Mme RENDINA Noémie et M. GUILLEMAIN Jordan |
| | 3 681 m² | | | 110 430 € | 20 400.10 € | 130 830.10 € | |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
**Décide**
**(POUR : 21, CONTRE : 0 , ABSTENTION : 0)**

- **D'approuver** la vente des lots n° 1, 2, 3 4 et 5 aux acquéreurs mentionnés ci-dessus ;
- **Déclarer** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur ;
- **De désigner** la SCP DOUETTE et DOUETTE ROBIC, sis 15 rue des Moulins à Allaire pour la rédaction des actes à venir ;
- **De mandater** M. le Maire à signer tous les actes de vente et tous documents afférents à cette cession.

## 21) Infos diverses

Mme Marie-Claire BONHOMME informe que les familles sont d'accord pour revaloriser le salaire des assistantes de vie qui travaillent au domicile partagé pour 1 € de l'heure. Dans la mesure où se sont les 8 familles qui sont employeurs, si un domicile reste vide plus de trois mois, c'est à la commune de compenser.

Cette augmentation aura donc un impact sur la contribution de la commune et rendra le domicile partagé un peu plus cher que les autres du secteur s'ils n'appliquant pas la même augmentation.

Mme Marie-Claire BONHOMME informe les membres du conseil qu'un RDV est prévu avec la société Lexam pour l'avancement du dossier de la maison médicale.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le dossier âge et Vie avance bien. Le géomètre a effectué le relevé topographique et on attend une proposition d'âge et vie pour présenter la délibération au prochain conseil municipal.

Monsieur le maire informe que la mairie a reçu une demande d'agrandissement et de réfection du chemin situé au niveau du lotissement Ker Anna par un nouvel arrivant qui veut construire sa maison.

Au vu de la situation géographique du terrain, la mairie va faire le nécessaire.

Monsieur le maire informe les membres du conseil qu'une sophrologue habitant Saint-Jean -la-Poterie cherche un local pour exercer sa profession.

Lui a été proposé le cabinet de la maison médical qui pourrait être partagé avec M. FONTAINE. M. FONTAINE n'est pas contre mais il doit se rapprocher du conseil de l'ordre pour voir si cette activité est compatible avec la sienne.

# Compte administratif 2021

## - EVOLUTION 2020-2021 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT -

Retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité.

| Type de charges | 2020 | 2021 | Evolution |
|---|---|---|---|
| Charges à caractère général | 426 565.03 € | 525 427.93 € | 23.18 % |
| Charges de personnel et assimilés | 901 918.64 € | 953 907.97 € | 5.76 % |
| Autres charges de gestion courante | 282 769.77 € | 282 585.88 € | -0.07 % |
| Charges financières | 7 930.46 € | 5 098.63 € | -35.71 % |
| Autres charges (except., attén. pr/transf...) | 29 409.56 € | 23 598.88 € | -19.76 % |
| **Total** | **1 648 593.46 €** | **1 790 619.29 €** | **8.61%** |
| **Type de recettes** | **2020** | **2021** | **Evolution** |
| Produits des services, domaine et diverses | 146 328,77 € | 176 049.67 € | 20.31 % |
| Impôts et taxes | 1 176 601,73 € | 1 186 149.25 € | 0.81 % |
| Dotaions et participations | 772 734,78 € | 789 886.29 € | 2.22 % |
| Autres produits de gestion courante | 28 520.70 € | 36 029.99 € | 26.33 % |
| Autres produits (Finance/ Expert/ Atten. Ch...) | 218 329.93 € | 47 223.01 € | -78.37 % |
| **Total** | **2 342 515.91 €** | **2 235 338.21 €** | **-4.58 %** |

**RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021 = 444 718.92 €**

**Augmentation maîtrisée des dépenses, augmentation liée en partie à la crise sanitaire.**

## - RESULTAT 2021 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT -

La section d'investissement comporte :
- **En recettes :** les emprunts, les dotations et subventions d'investissement reçues et l'autofinancement
- **En dépenses :** le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement des collectivités

| RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021 | | |
|---|---|---|
| **Chapitre** | **Libellé** | **Exécution** |
| **10** | Dotations et réserves | 715 486.86 € |
| **13** | Subv. D'inv. reçues | 378 856.94 € |
| **16** | Emprunts et dettes | 650.01 € |
| **040** | Op. d'ordre entre sections | 13 907.53 € |
| | **Total** | **1 108 901.34 €** |

| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 | | |
|---|---|---|
| **Chapitre** | **Libellé** | **Exécution** |
| **16** | Emprunts et dettes | 775 886.91 € |
| **20** | Immo. Incorporelles | 15 441.41 € |
| **21** | Immo. Corporelles | 462 324.29 € |
| **23** | Immo. En cours | 22 248.25 € |
| | **Total** | **1 275 870.86 €** |

**RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 = - 166 969.52 €**

**Dépenses d'investissement liées en grande partie au remboursement de l'emprunt relais pour la salle socioculturelle de 700 000 €.**

## - RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 -

| | Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2020 | Part affectée à l'investissment : exercice 2021 | Résultat de l'exercice 2021 | Résultat de clôture de l'exercice 2021 |
|---|---|---|---|---|
| Investissement | 393 608.12 € | | **-166 969.52 €** | 226 638,60 € |
| Fonctionnement | 698 525.57 € | 600 000.00 € | 444 718.92 € | 543 244.49 € |
| **Sous-total** | **1 092 133.69 €** | **600 000.00 €** | **277 749.40 €** | **769 883.09 €** |

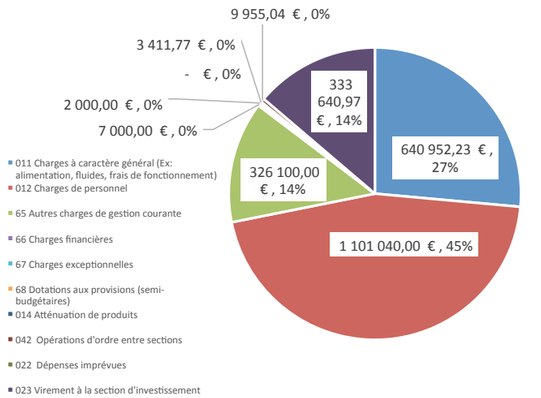
| Résultat de la section de fonctionnement | | Résultat de la section d'investissement | = | Résultat d'ensemble |
|---|---|---|---|---|
| + 543 244.49 € | | + 226 638.60 € | = | + 769 883.09 € |



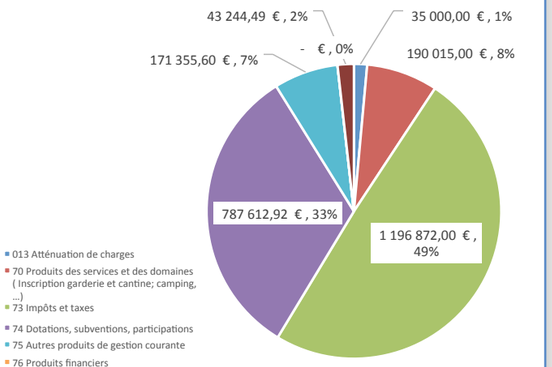
# Budget prévisionnel 2022

## - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT -

**BP 2022**
**Dépenses de fonctionnement = 2 424 100,01 €**

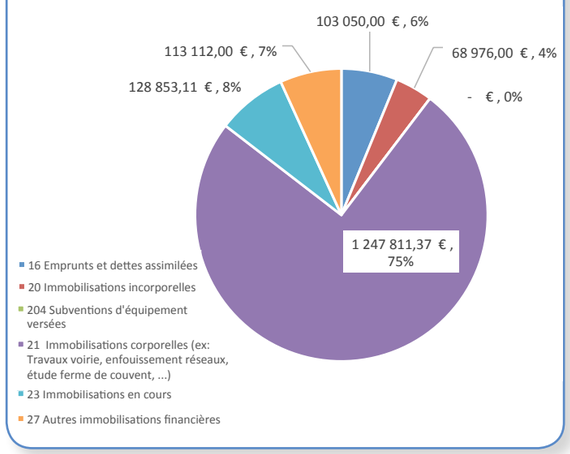



**BP 2022**
**Recettes de fonctionnement = 2 424 100,01 €**

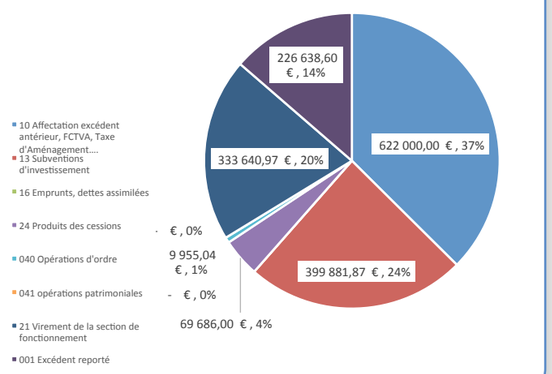



## - LA SECTION D'INVESTISSEMENT -

**BP 2022**
**Dépenses d'investissement = 1 661 802,48 €**




**BP 2022**
**Recettes d'investissement = 1 661 802,48 €**




# Travaux

**Le résultat du groupement de voirie est :**
Lot 1 PATA (enrobé à froid) pour 20 500 €, le lot 2 curage déra-sement de fossés à Bel Air, allée du Tertre Payen, impasse de la Bégaudais, allée de la Rivière de Tréfin, allée de la Barbo-tière pour 6 830 € ; le lot 3 enrobés route de Bel Air et allée du Tertre Payen pour 36 828 € ; le lot 4 rechargement et reprofilage du chemin de marais « Tanveu » pour 10 800 €. Soit un total de 74 958 €.

Le marché de voirie suite à la subvention exceptionnelle pour de l 'enrobé tiède 100/110 degrés de la rue des Rives d'Or, le Verger, Bodudal, le Tertre Chevalier pour 89 837,80 €. Soit un total pour les travaux de voirie de 164 795 € HT.

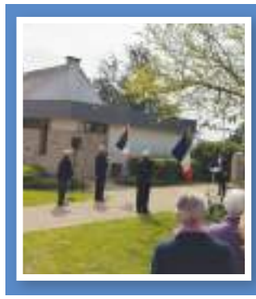
Un trottoir sera créé rue des Milleries afin de sécuriser le cheminement des élèves notamment, pour un montant de 11 136,23 € HT.

L'ancien garage AD, rue Romaine, sera désamianté et détruit pour un montant de 32 500€ HT.



## Porte de la chapelle de Tréfin

Suite à des dégradations, la porte de la chapelle de Tréfin a dû être remplacée par une porte à l'ancienne en chêne au prix de 2 184 € TTC.



## Commémorations du 19 Mars et du 8 Mai

Les cérémonies des 60 ans des accords d'Evian et 77 ans de l'armistice du 8 Mai 1945 organisées par la mairie et la FNACA ont été commémorées en présence d'une trentaine de personnes.

## Chèque SORTIR PLUS

Sur la commune, certaines personnes peuvent se retrouver isolées et avoir besoin d'un transport pour se rendre aux rendez-vous médicaux, aux démarches administratives, accompagnement aux clubs des ainés, accompagnement aux courses etc…
Le dispositif « SORTIR PLUS » est une aide financière proposée par certaines caisses de retraite complémentaires, pour des sorties accompagnées assurées par des organismes agréés.
Le maintien au domicile passe par le maintien d'une relation sociale .

**Objectifs : Lutter contre l'isolement, favoriser l'autonomie, l'activité.**

**- Qu'est-ce que c'est ?** C'est un titre de paiement permettant de régler la facture d'un organisme de services à domicile agréé, pour une prestation d'accompagnement (ou transport accompagné).

**- Qui peut y prétendre ?** Les personnes âgées de plus de 75 ans retraitées d'une caisse de retraite complémentaire AGIRC ou ARRCO.

**- Quelles sorties ?** Les chèques SORTIR PLUS permettent de financer la prestation d'un accompagnateur professionnel. Pour des sorties telles que : promenades, courses, médecin, coiffeur, cimetière, spectacle, loto, visite chez des amis…

**- Comment ça marche ?** Vous avez droit au maximum à trois chéquiers SORTIR PLUS par an. Une participation financière est demandée : 15 € pour le premier chéquier puis 20 € et 30 € pour les suivants, pour obtenir 3 chéquiers d'une valeur de 150 € chacun, soit 450 €/an.

**- Combien ça coûte ?** Le coût de chaque sortie est fonction de la distance et du temps nécessaire à partir de votre domicile. Pour payer la facture, vous pourrez utiliser plusieurs chèques Sortir Plus.

**Comment en bénéficier ? Pour faire une demande de chéquier contacter : DOMPLUS au 09 71 09 09 71 (coût communication locale).**

Ce numéro concerne les demandes, toute information sur le dispositif, ainsi que l'organisation des sorties.

**Il conviendra d'indiquer :**
Nom / Prénom / Nom de jeune fille / Date de naissance Adresse / Numéro de téléphone
Numéro de Sécurité Sociale / Nom de la caisse de retraite complémentaire

**J'ai reçu mon chéquier, comment l'utiliser ?**
**1.** J'appelle la plateforme DOMPLUS 09 71 09 09 71 (coût communication locale) pour faire ma commande de transport (je peux spécifier le service avec lequel je souhaite être transporté).

**2.** DOMPLUS fait le lien avec le service de transport.

**3.** Le service de transport me contacte pour confirmer le lieu, la date et l'heure du rendez-vous.

**4.** Le règlement du transport se fera avec les chèques SORTIR PLUS directement au service de transport à réception d'une facture en fin de mois.

## Germaine DEQUI



**Notre doyenne nous a quittés**
Madame Germaine DEQUI, née le 6 Septembre 1917 est décédée le 5 Mai dernier à 104 ans et quelques mois.
Elle s'est mariée en Mai 1942, en pleine seconde guerre mondiale avec Albert DEQUI. Ils ont élevé sept enfants. Elle avait 19 petits-enfants, 22 arrières petits-enfants et 5 arrières arrières petits-enfants…

Elle aura vu l'évolution du monde moderne :
- du linge lavé au lavoir, à la machine à laver,
- des lampes à pétrole et bougies, à l'arrivée de l'électricité,
- de l'eau puisée au puits, à l'eau sortant du robinet

et tant d'autres choses, jusqu'aux selfies.

Veuve très jeune, à 47 ans, elle y a fait face, avec courage, en faisant des ménages et des marchés. Elle aimait le jardinage et les fleurs en particulier. Aussi, elle aimait manger de bons repas. Les anciens de Rieux pourraient avoir comme souvenir avec elle, les virées en solex…

## Naturopathe

Marina DELAHAYE est une nouvelle naturopathe installée à Rieux. Médecine avant tout préventive, la naturothérapie vise à maintenir et/ou rétablir la santé par des moyens naturels. Le naturopathe cherche à rétablir les capacités d'auto-guérison inhérents à chacun et sa démarche consiste à s'appuyer sur les points forts afin de contrebalancer les faiblesses.
En France depuis 2010, Marina a été malade du cancer en 2017, elle a réalisé que la médecine n'offrait pas de support, suffisamment d'aide individualisée afin d'éviter une rechute.



Pour elle, les personnes sont, en général, isolées face à la maladie. Marina a suivi une formation de 2 ans. Pour l'instant, elle travaille uniquement en ligne avec ses clients mais elle souhaite prochainement ouvrir son cabinet, Marina a comme projet également de vendre en ligne des produits gastronomiques (bios, secs…) et des produits de support (plantes, vitamines, minéraux…). Avec ses clients, Marina travaille surtout sur le renforcement du système immunitaire, sur l'alimentation, l'hygiène de vie, les activités physiques…
**Contact : 06 01 78 34 25 / www.svclub.fr**



## Soirée du 18 Mars

Les élus, artisans, commerçants et responsables d'associations étaient invités à rencontrer les parents des nouveaux nés ainsi que les nouveaux arrivants de la commune de Rieux, à la salle socio culturelle " Le Grénith", vendredi 18 Mars. Le maire Thierry POULAIN leur a souhaité la bienvenue au nom de la municipalité, regrettant de n'avoir pu le faire plus tôt pour cause de pandémie. Après la remise d'une plante fleurie pour les parents des nouveaux nés, et d'une pochette aux nouveaux arrivants, les rencontres et échanges se sont réalisés autour d'un apéro dinatoire.





## Conseiller numérique







## Sécurité au quotidien des juniors : ayez les bons réflexes !

Un guide pratique à destination des parents, des grands-parents et/ou des encadrants des juniors de moins de 15 ans. Pour avoir les bons réflexes lors des achats ou des prestations effectuées pour ce public.
Quand on est jeune parent, grand-parent ou encadrant, de nombreux thèmes nécessitent une vigilance particulière : puériculture, jeux, jouets, aires de jeux… mais aussi prestations de garde en accueil collectif ou par une assistante maternelle, vacances adaptées et organisées, assurances scolaires, soutien aux devoirs…
C'est pourquoi, la Mce (Maison de la consommation et de l'environnement) et la Dreets Bretagne (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) ont édité un guide pratique grand public « Réflexes juniors : sécurité, c'est bien joué » pour communiquer sur 4 grands thèmes de la vie quotidienne des juniors (de moins de 15 ans) :
- Au quotidien (service à la personne, assistant.e maternel.le agréé.e, qualité de l'air intérieur, télévision, jeux vidéo)
- A la maison (puériculture, jeux et jouets, sécurité domestique)
- A l'école (assurance scolaire, restauration scolaire, soutien scolaire et enfant en situation de handicap)
- En extérieur (aires de jeux, mobilité et protection, clubs vacances).

Ce guide permet de demeurer attentif lors de ses actes d'achats ou lors de prestations effectuées pour ce public spécifique.
Il est disponible gratuitement pour le grand public à l'accueil de la Mce pendant les heures d'ouverture. Pour les professionnels, une commande en nombre peut également être faite auprès du centre de ressources et de documentation (le livret est gratuit ; seule une participation aux frais d'envoi est demandée).

**Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement**
**CTRC Bretagne – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org**

## Le concours photo

Le concours photo s'est achevé le 31 Mai. 11 photos nous ont été envoyées. Nous tenons à remercier tous les participants pour le temps passé et la qualité de leur photo, nous avons choisi pour la une du prochain agenda « la Mésange bleue chanteuse » prise par Sylvie ANIZON, nous avons été charmé par son chant. Nous renouvèlerons l'année prochaine cette belle expérience, les modalités seront précisées dans le premier bulletin municipal de l'année 2023. **Ces photos seront exposées pendant la saison estivale à la médiathèque.**


Photo prise par Fabien JOUNEAU

*Merci à tous les participants !*


Photo prise par Véronique MARIN


Photo prise par Louis MARCHAND


Photo prise par Chloé HELIN


Photo prise par Gérard DAVID


Photo prise par Jean-Luc GUILLOTIN


Photo prise par Sylvie ANIZON


Photo prise par Elise MARCHAND


Photo prise par Patrick VINCON


Photo prise par Alban MARCHAND


Photo prise par par Raphaël LAMBERT



## Arnaques aux placements financiers : soyez vigilants !



Placements financiers, livrets d'épargne… les associations de consommateurs et l'Autorité des marchés financiers (AMF) alertent les épargnants sur une augmentation croissante des escroqueries financières portant notamment sur l'usurpation de noms d'intermédiaires ou de produits financiers autorisés. Si vous êtes démarché par téléphone ou par e-mail pour un de ces produits ou si vous avez vu une offre alléchante sur Internet, suivez ces bons réflexes à adopter avant tout investissement, pour ne pas vous faire piéger.

**Les signaux qui doivent vous alerter :**

- Vous ne connaissez pas la personne qui vous contacte,
- On vous fait des promesses de rendements très élevés et sans risque,
- Vous devez prendre rapidement votre décision,
- On vous demande vos coordonnées bancaires, votre numéro de carte bancaire ou de payer une somme d'argent,
- On vous explique qu'une nouvelle loi vous impose de souscrire au produit,
- On vous indique que votre établissement actuel a changé de nom et que vous devez signer un nouveau contrat.

**En cas de doute sur une proposition d'investissement, rendez-vous sur Assurance Banque Épargne Info Service : www.abe-infoservice.fr.**

**Et si vous avez déjà souscrit à un produit financier et pensez être victime d'une escroquerie, contactez la plate-forme Info Escroqueries au 0 805 805 817 (service et appel gratuits).**
En cas de litige, contactez une association de défense des consommateurs.

**Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement – CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org**

## Maison de la consommation et de l'environnement

**Des bonnes raisons de venir à la Maison de la consommation et de l'environnement (Mce) !**
**Une maison au service des consommateurs citoyens avec des services clefs en main**

- **Aider les consommateurs en difficulté**

**- Les permanences d'accès au droit des associations de défense des consommateurs et des locataires :**
A la Mce, les consommateurs sont accueillis du lundi au vendredi, sans rendez-vous, par des bénévoles et salarié.es d'associations de défense des consommateurs et des locataires, formés au droit de la consommation. Ce rôle de conseil et d'accompagnement fait partie intégrante des missions d'accès au droit des associations qui aident les consommateurs à formuler clairement ce qui les oppose aux professionnels, à constituer un dossier, à les accompagner dans leurs démarches de règlement amiable (rédaction d'un courrier, appel téléphonique…), voire les soutenir lors d'une action en justice.

Les associations peuvent être saisies de tous les sujets liés aux domaines de la consommation et de la vie quotidienne : logement, banque, crédit, téléphonie, Internet, automobile, énergie, démarchage…

**Retrouvez toutes les permanences tenues à la Mce et celles sur toute la région Bretagne sur www.mce-info.org/pratique/**

**- La Commission de règlement des litiges de consommation d'Ille-et-Vilaine (CRLC 35) : une instance de conciliation**
En complément de l'action des associations de défense des consommateurs, il existe au sein de la Mce une instance de conciliation départementale chargée de régler à l'amiable tous litiges de consommation. La CRLC 35 associe des représentants des associations de consommateurs et des organisations professionnelles pour tenter de renouer le dialogue entre consommateur et professionnel.

Elle intervient gratuitement dans tout le département d'Ille-et-Vilaine, et sa procédure est simple, rapide et facile d'accès.

**Contact : 02 99 30 35 55 (du mardi au vendredi)**
**crlc35@mce-info.org**

- **Se documenter, s'informer, s'initier : le Centre de ressources et de documentation de la Mce**

Le centre de ressources et de documentation est un espace gratuit et ouvert du mardi au vendredi à tout public (particuliers, enseignants, étudiants, éducateurs, animateurs de centres de loisirs ou de structures de proximité, professionnels et bénévoles associatifs, parents d'élèves…) sur tous les thèmes de travail des associations de la Mce : consommation, logement et vie quotidienne, environnement, éducation à l'environnement et au développement durable, alimentation, santé-environnement. Il met à disposition de tous des ouvrages et des outils pédagogiques, des expositions, des fiches pratiques et des livrets sur les thématiques du jardinage au naturel, de l'alimentation, des arbres, de la pollution de l'air intérieur, des déchets, de la consommation… Le fonds documentaires est régulièrement enrichi de nouvelles ressources.

**Pour les identifier avant votre venue, vous pouvez consulter la base de données : doc.mce-info.org.**

Le centre de ressources et d documentation est également abonné à de nombreuses revues sur ces mêmes sujets, permettant une information en continu, des comparatifs avant achat, …

**Pour en savoir plus, www.mce-info.org/ressources-et-documentation.**

**Article rédigé par la Mce, Maison de la consommation et de l'environnement–CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org**

## Inventaire des bornes





### Pourquoi recenser les bornes cadastrales ?

**Des repères indispensables**

Les bornes matérialisent la limite de propriété. Elles constituent des repères indispensables et précieux, voire patrimoniaux pour certains mis en place il y a des siècles. Leurs positions constituent des points de calage importants pour améliorer l'exactitude géographique du plan cadastral. Elles permettent de situer sur le site Géoportail des limites de parcelles en cohérence avec les images aériennes de grande précision.

### Votre collaboration est précieuse

En tant que propriétaire, maire, membre d'association, acteur et connaisseur de votre territoire, votre collaboration est précieuse pour mener cette opération d'inventaire.

### Un inventaire en plusieurs étapes

- **Étape 1**

Trouver les bornes, notamment les plus anciennes souvent enfouies, cassées parfois mais ayant résisté à l'épreuve du temps. Seule votre connaissance nous permettra de les recenser.

- **Étape 2**

Grâce à votre participation un géomètre pourra déterminer précisément la position GPS des bornes.

- **Étape 3**

L'ensemble de ces informations alimentera la base de données de l'IGN pour la mise à jour de la cartographie du territoire.

### Comment participer à cet inventaire ?

**Utilisez l'appli collaborative ALÉA**

Pour signaler la position de bornes cadastrales, rien de plus simple, téléchargez sur votre smartphone l'application ALÉA, disponible gratuitement.

**Trois clics pour faire votre signalement**

- Appuyez sur le **BOUTON VERT**

- **ALÉA** détermine alors votre position GPS et vous propose de prendre la **PHOTO DE LA BORNE** dans son environnement.

- Une fois la photo jugée satisfaisante, cliquez sur **VALIDEZ,** en ayant pris le soin de vous positionner le plus près possible de la borne identifiée.

Le signalement est transmis à l'IGN avec la position GPS (en cas de mauvaise réception l'envoi est effectué ultérieurement).




## Campus connecté

### Informations Connecté + de 600 formation accessibles sur Redon Agglomération



Depuis septembre 2021, le Campus Connecté, **porté par Redon Agglomération** permet d'étoffer l'offre de formation auprès du public du Redon Agglomération.

Ce tiers-lieu d'études, installé dans les locaux de la CCI au 26 quai Surcouf, met à disposition **des salles de cours connectées et équipées d'ordinateurs (prêt).** La capacité d'accueil est de **20 bénéficiaires,** issus principalement d'une des 31 communes de Redon Agglomération, souhaitant s'inscrire à des **formations à distance** tel que le DAEU (bac pour adulte afin de poursuivre des études) ou encore Post-bac comme le B.T.S., B.U.T., licence, Masters, ou autres formations professionnelles auprès d'une université peu importe le lieu en France (Rennes, Strasbourg, Limoges….) ou encore auprès du CNED, du CNAM ou d'une école. Il peut également accueillir des bénéficiaires sur des **suivis de Moocs** (salles équipées), des **suivis de prépa à distance ou de concours** (prépa pour une entrée en BTS,…), ou encore quelques formations infra-bac à distance (2 places disponibles).

**Valentine LIEGAUX, tutrice pédagogique,** et Marie-Hélène ABBANE, **Responsable du Campus** sont présentes toute la semaine afin de les accompagner en fonction de leurs besoins et les aider à réussir leur année, qu'il soit question d'administration auprès de leur école (inscriptions, démarches, bourses), de méthodologie (suivi des cours, planification, examens blancs, ateliers), d'orientation (recherche de stages/alternance, orientation en partenariat avec le CIO) ou bien de la vie étudiante.

**Toutes personnes qui souhaitent étudier en restant près de chez elles** sont les bienvenues : néo-bacheliers, étudiants en poursuite ou en reprise d'étude, adultes en reconversion ou en formation professionnelle. **L'inscription, l'accès et l'accompagnement sont gratuits pour tous les bénéficiaires.** Cette année 2021-2022 et 2022-2023, il reste des places. Il est encore possible de s'inscrire.

**Contact : campusconnecte@campus-redon-industries.com**
**06 24 43 33 72**

**Contact communication :**
**Marie-Hélène ABBANE, Responsable**
**Campus Connecté de Redon**
**26, quai Surcouf - 35600 REDON - Portable : +33(0) 6 30 49 75 33**
**mabbane.esli@campus-redon-industries.com**

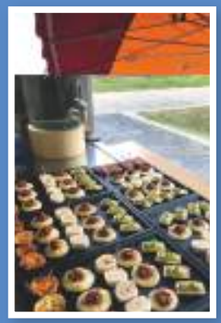


## Emile Marmite

Tous les mercredis sauf pendant le mois d'Août, la caravane « Emile Marmite » est sur le marché à Rieux. Clara LE GUILLANT vous propose une carte complète de plats chauds ou froids, croques, quiches, desserts… Le menu n'est pas fixe et peut s'adapter à la demande. Clara est également sollicitée pour des évènements privés ou publics comme un anniversaire, un mariage, une fête de village, un concert, un rassemblement… N'hésitez pas à lui demander un devis pour bénéficier de ses services.

**Contact : emile.marmite@gmail.com ou 06 35 99 03 06**



## Projet d'AMAP



### Des paniers de légumes locaux à Rieux ?

Manger local et de saison toute l'année, tout en soutenant les maraîchers locaux : c'est possible ! C'est ce que font les AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, leur but est de se réunir entre consommateurs pour acheter en direct des produits à un ou plusieurs producteurs. En respectant la charte des AMAP (valeurs paysannes et agriculture biologique), ils s'engagent ensemble sur une durée (plusieurs semaines ou mois à définir) pour disposer de légumes biologiques produits localement, une fois par semaine par exemple.

Selon les contrats, la composition des paniers peut être fixe, comme le prix : 10 € par exemple. Les consommateurs payent les paniers en avance, soutenant ainsi le travail du producteur. Ce dernier peut planifier sa production de manière plus sereine car il sait où il va vendre ses légumes. L'engagement comprend également des visites de la ferme et la participation à tour de rôle à la confection des paniers lors des distributions. De nombreux formats et organisations sont possibles et sont à décider entre le(s) producteur(s) et les consommateurs.

**D'ailleurs, certaines AMAP ont mis en place des contrats avec des producteurs d'œufs, de pain, de viande…**
**Plus d'infos sur le site http://reseau-amap.org/**

**Si vous êtes intéressé par un panier de légumes ou d'autres produits, pour envisager la création d'une AMAP ou avoir des informations supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter par mail : hibon.marine@free.fr ou par téléphone au 06 13 12 58 07. Le nombre de réponse déterminera la faisabilité du projet.**

## Glanage solidaire



Un réseau de glanage solidaire dans le Pays de Redon s'est constitué il y a quelques mois.

Ce collectif souhaite se procurer des excédents de production alimentaire, pour les redistribuer à des personnes en difficulté ou organiser des événements tels que des soupes populaires.

Il s'agit ainsi de favoriser l'accès du plus grand nombre à des produits sains et locaux, de sensibiliser à la lutte contre le gaspillage, et de proposer des moments de convivialité autour de de l'alimentation.

Ce collectif sollicite dans cette perspective les personnes de la commune de Rieux susceptibles de disposer de surplus de fruits et légumes dans leur jardin, quelle que soit la période de l'année, afin qu'il puisse les collecter.

**Plus d'infos sur notre collectif à la une et p6 du Cactus de Mars/Avril ! Si cette initiative suscite votre intérêt, vous pouvez nous contacter à l'adresse mail suivante : glanage-pays-redon@riseup.net ou au 06 37 37 06 02.**

## Les portes de l'autre monde

Les portes de l'autre monde Jeu de Piste gratuit à Rieux. Le monde est en danger, un anneau maléfique, permettant de détenir tous les pouvoirs, risque de tomber dans les mains des Orques de la Main Blanche. Résous les énigmes qui te permettront d'avancer et trouve le chemin qui te mènera jusqu'à l'endroit où Sylvebarbe, maître des arbres, s'est endormi portant l'anneau à son doigt. Trouve l'emplacement secret, assure-toi que l'anneau est bien à sa place et entre, toi aussi, dans le secret des chevaliers de la terre du milieu. Attention, d'autres créatures sont aussi à sa recherche !!!

Yann ROY, employé de la commune cette saison pour s'occuper du camping et des pontons, a créé un jeu de piste autour du thème du roman de J.R.R. TOLKIEN, le Seigneur des anneaux.

Vous aurez 20 énigmes à trouver afin de découvrir le fameux anneau magique. Le jeu se passe autour du Château, il n'y aura pas de route à traverser.



**S'adresser au Camping du Parc du Château pendant les heures d'ouverture. 7H30 / 11h30 et 15h30 / 19h30 Tel : 02 99 91 97 85 ou envoyer un mail à : rieux.camping56@gmail,com. Jeu gratuit à faire en famille ou entre amis. Attention les moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte. S'équiper de bonnes chaussures pour marcher ! Prévoir 20,00€ de caution pour le matériel prêté (chèque ou espèces).**

## Ragondins

Cette année a été une année record dans le piégeage de ragondins, puisque 550 d'entre eux ont été capturés dans les 39 cages posées et relevées tous les matins par nos 13 piégeurs. Cependant, 3 cages ont été volées, un dépôt de plainte a été fait en gendarmerie. Il faut rappeler que le ragondin est un nuisible du groupe 1 qui en 2 ans peut avoir 90 descendants. Selon un sondage, 50% d'entre eux sont porteurs de la leptospirose qui peut être transmise à l'homme. Cette maladie est due à une bactérie présente dans les milieux d'eau douce, les principaux symptômes sont une forte fièvre, des douleurs abdominales, articulaires et musculaires. La maladie peut s'aggraver et atteindre le foie, les reins, les poumons et les méninges. Si des personnes ont un besoin de piégeage, il faut s'adresser au secrétariat de la mairie.



## Association partage de savoirs



Michèle NOËL, nouvelle arrivante sur notre commune souhaite créer une nouvelle association basée sur le partage de savoirs, cette association sera à but non-lucratif, il n'y aura pas de transaction financière entre ses adhérents.
Le but est de mettre en relation les particuliers souhaitant apprendre, donner, s'entraider et partager des savoirs ou des services. Chacun propose les services de ses domaines de compétences et peut bénéficier de savoirs dont il a besoin auprès de n'importe quel membre de l'association. Il ne faut pas confondre avec un échange de services, il n'est pas question ici de prendre la place d'un artisan ou d'un commerçant mais d'apprendre à faire.

Plus il y aura de membres et plus il y a aura de savoirs. Dans son ancienne commune, elle faisait partie d'une association comme celle-ci, ça lui permettait de faire de belles rencontres.

Voici des exemples de savoirs à partager : Langues étrangères, activité écriture, cours de maths, mécanique, jardinage, administratif, cuisine, informatique/bureautique, couture, tricot…
Michèle envisage de faire une première réunion en Septembre.
**Contact : Michèle NOËL, 06 17 15 32 80, noelmichele@hotmail.fr**

## Vaisseau spécial

**La Compagnie Fata Morgana (le mirage en allemand) est inspiré par le croisement des arts pour avoir une palette variée pour ses créations.**
Elle élabore son vocabulaire scénique à travers des images poétiques ; où se rencontrent et se confrontent le cirque, la danse, des matières diverses, des sons, des corps en (dés-) équilibre et de la vidéo.

Deux créations utilisent la vidéo comme un élément de la scénographie. Cela ouvre d'autres plans émotionnels et d'autres lectures aux spectacles : Mue de Murmures, Femmes mouettes création 2021.

Des projets in situ dans le paysage, inspirés et adaptés à chaque lieu, font de plus en plus partie de leurs recherches. Par Exemple la participation aux balades artistiques comme « Les Bougeurs de nuit » **http://lesbougeursdenuit.fr/** où la « Nuit des étoiles » à la Grange de la Pile avec la Cie Adzel où la Vélorution au Festival Bordures.

La compagnie se tourne vers des propositions en lien avec l'eau. La création « Maïna » avec la musicienne aquatique, redonnaise Odile BARLIER et la funambule, langonaise Tabea TYSOWSKI a été jouée pendant les 26 Traversées de la Vilaine soutenues par Rennes Métropole dans le parc du château de Blossac en 2019. Cette proposition artistique s'adapte aux divers paysages.

Selon la caractéristique du lieu, les deux artistes composent leur duo dans l'espace visuel et sonore. Le rencontre entre Odile BARLIER et Tabea TYSOWSKI a créé aussi le spectacles "Perpetuum mobile" en 2018.

La Compagnie Fata Morgana a investi dans l'achat d'un chaland en 2016 pour la réalisation d'un projet d'un bateau culturel à partir de 2021. Celui-ci s'arrêtera à Rieux le mercredi 13 Juillet.

**Contact : https://www.compagniefatamorgana.com/**
**Renseignement : 06 80 05 31 32. Il y aura sur place un service de boisson et une possibilité de restauration.**







## Le Ventre

Le Ventre est une compagnie de théâtre basée à la Chapelle de Brain. Depuis sa création début 2019, elle développe un théâtre itinérant et participatif sur le pays de Redon intitulé **le Tour du Ventre.**

Il a déjà fait halte à Sainte-Marie, Saint-Jean la Poterie, Renac, Brain sur Vilaine, Saint-Vincent sur Oust, Avessac et Pipriac.
Cette année il se rendra à Bains sur Oust du 22 au 24 Septembre et à **Rieux du 29 Septembre au 1er Octobre**.

A Rieux, trois jours de programmation riche et variée avec des déambulations en Fanfare, des spectacles, des concerts et même un match de football burlesque.
L'entrée sera à prix libre, chacun donne ce qu'il peut.
Vous trouverez très prochainement la programmation détaillée sur flyers dans les commerces et sur notre site internet : **cieleventre.fr**

L'expression artistique nous appartient à toutes et tous, Le ventre vous invite à la création collective.

En ce sens et depuis le début du printemps nous écrivons et mettons en scène une pièce en collaboration avec des habitants/amateurs du pays de Redon sur la thématique du travail.

**Qu'est-ce que le travail ? Pourquoi travaillons-nous ? Le travail est-il une nécessité ? Avons-nous vraiment besoin de chef ? Dans cette recherche et cette production collective, nous développons notre compréhension du monde et notre capacité à avoir prise sur lui.**

**Que pouvons-nous apprendre de nos doutes ? De nos contradictions ? En quoi celles-ci nous permettent-elles de lire les conflits qui traversent l'ensemble de la société ?**
**Que pouvons-nous faire pour changer les choses collectivement ?**
Voilà de quoi sera fait notre spectacle.
Cette phrase n'est pas de nous mais elle raconte bien notre envie : "nous voulons allier l'utopie à la déconnade mais sérieusement !" Venez découvrir notre spectacle, le fruit de notre folle recherche.

Nous avons également interviewé des habitants sur cette thématique et vous pourrez écouter ces récits de vies grâce à des dispositifs sonores insolites sur le site de l'événement.

Les élèves de CE2 de l'école publique et de l'école privée participeront à la déambulation sous des masques qu'ils auront eux-mêmes fabriqué au cours de différents ateliers.

Vous aussi vous auriez envie de participer à la création de cet événement ? Trois types d'actions sont encore possibles :

**- Créer un costume totémique à plusieurs mains avec deux costumières professionnelles. (cf photo costume)**
Le temps d'une après-midi vous pourrez laisser libre cours à votre inventivité et à vos talents manuels pour créer une véritable œuvre d'art textile.

Dans le costume, toute matière peut être utilisée. Nous transformerons des matières manufacturées (canevas, pièces de monnaies, figurines de jeux, fleurs en plastique, pince à linge, anciens bijoux, etc...) En leur redonnant un aspect organique qui permet d'oublier leur fonction première.

Avec les outils mis à disposition (machines à coudre, pistolet à colle, ciseaux, cutter, aiguilles, fils, etc...) et les matières en tous genre en accès libre, les participants élaborerons, couperont, coudront, colleront, assembleront leur partie de costume. Les costumières professionnelles leur apporteront les aides techniques et les accompagnerons dans la réalisation.

Ce costume sera porté lors des déambulations du Tour du ventre dans les deux communes.

**- Créer une équipe de football pour un match burlesque commenté et arbitré par des comédiens.**
Tous les âges sont acceptés et mélangés. Une fois votre équipe trouvé, inventez un nom, un hymne, des règles absurdes et décalés, trouvez des costumes.

Les matchs se dérouleront les samedi 24 Septembre et 1er Octobre au matin. Gardons en tête l'esprit Coubertin et son adage "l'important c'est de participer !", nous rajoutons "et de bien rigoler "!

**- Participer à des taches bénévoles durant le Tour du ventre.**
Du 28 Septembre au 2 Octobre, les coups de mains seront les bienvenus pour monter et démonter notre dispositif, tenir le bar et la billetterie etc...

**Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez-nous par mail à l'adresse suivante : leventre.spectacle@gmail.com**









## Le tour du monde en 24 jours

**Vous avez toujours rêvé de faire le Tour du Monde ! La Recreoz Airline le fait pour vous !**
Le commandant de bord et l'ensemble de l'équipage ont le plaisir de vous accueillir à bord de l'appareil Recreoz Airline. Le temps de vol sera de 24 jours. Nous vous souhaitons un très bon voyage.

**Du 6 au 8 juillet : EMBARQUEMENT IMMEDIAT AVEC LA COMPAGNIE RECREOZ AIRLINE.** C'est la course ! C'est le grand jour des départs en vacances, et l'aéroport Recreoz est totalement bloqué ! Des milliers des voyageurs attendent que leurs bagages soient triés afin de les affecter vers les bons vols.
Décollage immédiat pour l'opération « Top départ vacances ! ». Durant ces quatre semaines, de nombreuses escales vous attendent toutes plus pittoresques et passionnantes, les unes que les autres ! Alors prenez votre billet auprès de notre compagnie et rejoignez-nous pour cet inoubliable TOUR DU MONDE EN 24 JOURS ! **Animation : Boarding Pass avec l'association N'Joy.**

**Du 11 au 13 juillet : L'ASIE.** Une première escale en Asie, avec une première matinée dédiée à la baignade et aux vacances. Le séjour se poursuivra avec la réalisation de porte bonheur indien tel que l'éléphant et enfin la découverte de la gastronomie locale, à savoir les rouleaux de printemps et les Samossa.
**Sorties : Piscine de Redon.**

**Du 18 au 22 juillet : L'OCEANIE**. Cette deuxième escale débutera à nouveau par une baignade dans les mers chaudes de l'Océanie. Pour compléter ce séjour, nous irons à la rencontre de la faune de ce beau continent, kangourous et koalas, mais également de sa cuisine locale en dégustant des Lanington australien. C'est vers des sports emblématiques que nous pourrons également nous imprégner de sa culture, le Hakka et le rugby pour ne citer qu'eux. **Sorties : Piscine de Redon, Jump Session et Yakapark à Vannes / Grand Jeu : Y'a-t-il un pilote dans l'avion ? ».**

**Du 25 au 29 juillet : L'AFRIQUE.** Direction l'Afrique pour cette troisième étape de notre tour du monde ! Les amoureux des grandes plaines sauvages et des déserts arides, vont être ravis. Au programme de ces quelques jours, la découverte de l'Égypte et des secrets de ses célèbres pyramides. Chapati et Cornes de gazelles viendront réveillées nos papilles en vacances. Enfin découverte de l'art local avec les masques africains typiques de ce continent. Enfin visite de la réserve naturelle de Carentoir, où vous pourra admirer de nombreux animaux issus de ces terres chaudes. **Sorties : Piscine de Redon, La Ferme du Monde à Carentoir / Grand Jeu : « le Mystère des Pyramides ».**

**Du 01 au 05 août : L'AMERIQUE.** Nous survolerons l'Océan Pacifique pour rejoindre l'Amérique. Après des heures de vol mais beaucoup d'enthousiasme, nous ouvrirons notre regard sur celui qu'on appelait autrefois « Le Nouveau Monde ».
Perfectionner votre pratique du base-ball, revoir votre jeu de jambes avec le grand carnaval de Rieux de Janeiro ou encore, découvrir les instruments et art amérindien tout cela sera possible durant ce séjour. Également au programme de ces quelques jours de visite, la dégustation de Tortillas et Pan cakes, et la visite du plus célèbre Ranch de l'Ouest américain, le Ranch de Calamity Jane. **Sorties : Piscine de Redon, Le Ranch de Calamity Jane à Languidic.**

**Du 29 au 31 août : L'EUROPE.** Nouvelle traversée, de l'Atlantique cette fois, pour rejoindre le Vieux Continent ! Football Gaëlique, Pizzas et Palets bretons seront au programme de ces derniers jours de voyage en notre compagnie. Un dernier vol sera effectué afin de pouvoir rejoindre l'aéroport Recreoz !
Deux bivouacs seront également organisés durant ce Tour du Monde, afin de parfaire nos connaissances sur la faune locale et son environnement. **Du 11 au 13 juillet pour les 7-8 ans / Du 18 au 22 juillet pour les 9-11 ans.**

Nous espérons que vous aurez passé un agréable voyage en notre compagnie. **Pour suivre nos aventures, n'hésitez pas à vous abonner à notre page Facebook « Centre de Loisirs – Rieux ».** A très vite pour passer un bel été !!

**Et la Rentrée dans tout ça ?**
L'Accueil de Loisirs Recreoz est également ouvert tous les mercredis de l'année dans les mêmes conditions que les vacances scolaires (horaires, tarifs, …). Une équipe de 4 animateurs élabore un programme ludique, varié et pédagogique pour chaque cycle. Les programmes vous seront communiqués par mail et sont disponibles sur le site de la commune et sur notre page Facebook pré-citée.

**Informations et inscriptions :**
**Alexandra LEBEL-TUAL – enfance@mairiederieux.fr**
**02 99 91 96 85 / 06 42 14 36 26. RECREOZ – impasse de la vigne du presbytère – 56350 Rieux**

## L'association La Bousselaie Fandguelin

L'association La Bousselaie Fandguelin gère plusieurs établissements et services Médico-sociaux sur le pays de Redon (DIME/DITEP/ESAT). Sur le site de la Bousselaie (commune de Rieux) des adolescents et jeunes adultes de 14 à 20 ans fréquentent la SIFPRO (Section d'Initiation à la Formation professionnelle) qui fait partie de DIME. Ils sont accompagnés au niveau pédagogique, éducatif et thérapeutique.

**A la SIFPRO cette année plusieurs projets ont été menés, voici quelques exemples :**

- A l'initiative d'un jeune, nous avons organisé une collecte de produits d'hygiène à destination de l'Ukraine. Nous sommes allés faire de la collecte et du tri sur le site de Théhillac.

- Le projet phare de cette année 2021-2022 est le projet PARIS. En effet, à l'initiative des jeunes, un séjour de 2 jours dans la capitale est sur le point de voir le jour. Lors de ce séjour, les jeunes découvriront l'Assemblée Nationale avec la possibilité d'en faire la visite. Il est aussi prévu de découvrir quelques grands monuments parisiens : le champ de Mars, la Tour Eiffel, le Sacré-Cœur, les Champs-Elysées, …

- L'objectif de cette sortie Vie Sociale et Quotidienne est de permettre aux jeunes d'être autonome dans une ville : transport en commun, se repérer dans une grande ville… travailler les habilités sociaux et de favoriser l'ouverture culturelle.

- Le soir, nous dormons à l'auberge de jeunesse de Belleville avant de découvrir la ville de nuit sur un bateau mouche. L'aller et le retour s'effectuera en TGV au départ de Redon.

- Pour financer ce projet, avec l'aide de l'association La Bousselaie Fandguelin, les jeunes ont recherché des financements et des donateurs ont répondu favorablement.

- Le projet s'est déroulera les mercredi 29 et jeudi 30 Juin 2022.

- Nous vous raconterons ce voyage dans notre prochain article.



## ÉCOLE PUBLIQUE

### L'ESCARGOT BLEU



**Thème d'année : les 4 éléments**
Le fil rouge de l'année continue de donner naissance à de beaux projets :

**La création d'un jardin potager en maternelle**
Depuis environ 2 mois, les élèves de maternelle ont la chance d'avoir dans leur cour, un joli jardin potager. Après avoir semé les graines, chaque jour, ils arrosent et observent les plantes grandir. Encore un peu de patience avant de déguster : petits pois, haricots, radis, salade et courgette !
**La participation de toute l'école à la journée mondiale de l'eau, la mise en œuvre d'expériences scientifiques autour de ces quatre éléments, etc.**

Les sorties scolaires de fin d'année sont aussi attendues avec impatience : zoo de Branféré pour les maternelles, « Terre de sel » à Guérande pour les élèves du CP au CM2, « Petites bêtes et grandes découvertes » à Frossay pour les CP-CE1-CE2, « Voyage au pays de l'eau » à Corcoué sur Logne pour les CM1-CM2.



**Les petits champions de la lecture**
Samedi 2 Avril, s'est déroulée, à la salle du Grénith, la finale départementale des Petits Champions de la lecture. Cette manifestation était coorganisée par la Médiathèque de Rieux et l'association Compagnie d'Objet Insolite. Ce sont onze candidats, venus du sud du département, qui se sont présentés pour participer à cette finale. L'école était représentée par Yann et Théotim, qui avaient remporté la finale locale en janvier dernier. C'est Théotim qui a remporté cette épreuve. Il a donc eu la chance de participer (avec fierté !) à la finale régionale à Rennes qui s'est déroulée à l'auditorium de la bibliothèque des Champs Libres. Neuf jeunes lecteurs de toute la Bretagne participaient à cet événement, tous aussi talentueux les uns que les autres. Théotim, notre champion local, n'a pas démérité et nous a fait profiter d'une lecture vivante et amusante. Le jury, composé de 7 personnes, a délibéré puis annoncé les résultats. Malheureusement, Théotim n'a pas remporté cette épreuve mais nous sommes tous très fiers de son parcours.

**33ème prix des Incorruptibles**
Le Prix des Incorruptibles, c'est :
- Une sélection de livres que nous découvrons en classe ;
- Un moment de partage et d'échanges ;
- Une ouverture à de nouveaux genres littéraires et à des thématiques variées ;
- Le développement du goût et du plaisir de lire.

Toute l'école, des plus petits aux plus grands, y a participé. Chacun a ensuite été voter pour son livre préféré à la médiathèque.

**Rencontre avec l'auteur Gilles BIZOUERNE**
Depuis plusieurs semaines, les élèves de CP-CE1 se préparent à rencontrer un auteur de littérature de jeunesse : Gilles BIZOUERNE. Après avoir lu de nombreux albums et découvert l'univers de cet auteur, les élèves ont réalisé une vidéo qui met en voix les personnages des albums de Loup Gris. Jeudi 19 Mai, ils étaient fiers de présenter le fruit de leur travail à Gilles BIZOUERNE. Un moment de partage et d'émotions !

**Cycle de handball avec 500 handballeurs**



Les 2 classes de CM1/CM2 accueillent actuellement des éducateurs sportifs pour découvrir les bases du handball. Le jeudi 16 Juin, ils se sont rendus à Redon aux « 500 handballeurs » afin de mettre en pratique tout ce qu'ils ont appris, en affrontant les autres écoles du secteur.

**Le P'tit bal breton des maternelles**
Lundi 2 Mai, les élèves des deux classes de maternelle sont allés à Peillac pour participer au p'tit bal breton.



Ils ont ainsi pu réinvestir les danses apprises à l'école mais cette fois en compagnie des élèves de Peillac et de Malansac. Deux musiciens étaient présents pour animer ! Après les danses, ils ont proposé aux enfants un conte musical autour de chants et comptines appris en classe. C'était une belle après-midi !

**Sortie au Théâtre**
Vendredi 13 Mai, les élèves du CP au CM2 ont eu la chance d'assister à un spectacle intitulé "les jambes à son cou" au théâtre de Redon. Dans ce spectacle, Jean-Baptiste André avec deux autres danseurs-acrobates s'emparent des expressions populaires de la langue française pour en faire un tremplin à l'imaginaire. « Prendre ses jambes à son cou », « Partir du bon pied», « Se jeter la tête la première», « Avoir le cœur sur la main »… la langue française est truffée d'expressions imagées. Nos trois artistes ont joué avec ces nombreuses métaphores en les faisant raisonner par leur sens propre et figuré. Ce spectacle mêlant mimes, danses et acrobaties a transporté les élèves vers un univers poétique et décalé.

**Le concert des élèves**



Jeudi 19 Mai, après deux années d'absence (crise sanitaire oblige), nos petits artistes ont repris le chemin de la scène et ont présenté à leur famille, un magnifique concert. Cette année, le projet musique a permis aux élèves de travailler les émotions à travers des chants et des chorégraphies imaginées par leurs soins. Marie MANSION, l'intervenante en musique, a grandement contribué à la réussite de ce concert qui s'est déroulé dans la salle du Grénith à Rieux.

**Les portes ouvertes**
Les portes ouvertes ont rencontré un vif succès le vendredi 8 Avril. C'est dans un esprit de convivialité que parents et les nouvelles familles ont pu visiter les locaux, découvrir les classes et rencontrer l'équipe pédagogique. Les élèves de CM2 ont proposé une visite guidée. Des petits ateliers de découvertes étaient proposés aux enfants dans chaque classe pour le plus grand plaisir des petits et grands. Un « film reportage » présentant l'école, réalisé par Jean-Pierre COLIN, a été projeté pour l'occasion. L'amicale laïque a offert un délicieux gouter à toutes les familles présentes.

**N'hésitez pas à venir rencontrer l'équipe pédagogique, nous sommes à votre disposition pour vous présenter l'organisation et le Projet pédagogique de l'école L'escargot bleu.**

**Nous accueillons les enfants tout au long de l'année, dès 2 ans, de la maternelle au CM2.**

**Vous pouvez contacter la directrice Patricia PERTIN :**
**Tél : 02 99 91 93 14 - mail : ec.0560740a@ac-rennes.fr**

# ÉCOLE PRIVÉE

## SAINTE-ANNE

### De l'art

Au canal théâtre, les élèves des classes de CE1 et de CE2 CM1 ont assisté au fantastique spectacle: les jambes à son cou. Entre humour burlesque et acrobaties, les comédiens ont fait valser les expressions de la langue française en lien avec le corps humain ! De retour à l'école, ce sont les enfants qui se sont prêtés à ce jeu. Ils ont mimé et dessiné les expressions recensées. Puis les 2 classes se sont présentées leurs idées. Un super moment de partage !

Après un travail de longue haleine avec Marie MANSION, musicienne, les élèves du CP au CM2 ont participé le 24 Juin à une représentation au conservatoire de Redon devant les autres écoles du secteur ! Les enfants ont aussi bénéficié d'une intervention de l'école traditionnelle de musique, qui leur a fait découvrir d'autres instruments.

### Du sport

Le 24 Mai, les élèves de CP, CE1 et CE2 ont participé à la rencontre sportive annuelle des écoles du réseau d'Allaire à Béganne : jeux de poursuite, jeux de coopération, jeux de balle et bonne humeur. La matinée s'est terminée par un pique nique.

Les enfants du CP au CM2 ont bénéficié d'une initiation au foot et au basket grâce aux clubs rieuxois qui ont proposé des ateliers de découverte dans l'école et sur les terrains de sport. Thimoté et ses animateurs sportifs ont su faire naître de nouvelles vocations sportives !

### Des rencontres

Les enfants de GS CP ont eu la chance de rencontrer leur auteur fétiche de littérature de jeunesse : Gilles BIZOUERNE. Un moment inoubliable, pour toutes et tous ! Un grand merci à Charlène et à Valérie, médiathécaires.

Zoé et Louise, de l'association ADOSEN, ont accompagné les enfants du CP au CM2 pour bien vivre ensemble grâce à des portraits chinois, mimes, et jeux de coopération.

### Des concours

De la GS au CM2, les élèves ont voté à la médiathèque pour le meilleur livre des incorruptibles. Les enfants ont appris à voter comme les adultes en choisissant le livre qu'ils ont préféré dans l'isoloir. Ils ont montré leur carte d'électeur, ont mis leur coupon dans l'urne puis ils ont signé le registre. Ils sont fin prêts pour les futures élections.

Les primaires ont aussi participé au concours kangourou des mathématiques du Ce2 au CM2, et au concours koala en CE1. Ils ont relevé les défis de logique et de stratégie et ont remporté de nombreux lots !

### Des plantations

Les élèves de CE1 ont récolté et dégusté leurs premiers radis... tant attendus! Semés il y a plus d'un mois, les radis ont été replantés, éclaircis, arrosés... Les enfants ont présenté et expliqué leurs plantations aux élèves de TPS, PS et MS. Ils ont partagé leur récolte de radis avec eux.
Quel plaisir de gouter sa propre récolte!
Les jardiniers en herbe de CE2 CM1 ont planté des bulbes de glaïeuls pour embellir la cour.
Ils ont aussi semé des graines de tournesols, de potimarrons, de citrouilles, de butternuts, de haricots.... dans des boites d'œufs qu'ils pourront planter dans leur jardin à la maison!

### Des voyages

Du 12 au 19 Mars, les élèves de CM ont vécu une classe de neige à Aussois, en Savoie. Ils ont pu skier, découvrir des paysages de montagnes enneigées, déguster du fromage chez un producteur, monter dans l'hélicoptère des secours en montagne… et vivre une semaine extraordinaire avec leurs copains et les maîtresses !

En Mai, ce sont tous les enfants de l'école qui sont partis sous le soleil des tropiques ! Direction tropical parc, pour découvrir des paysages variés, des oiseaux colorés, des jardins merveilleux et imaginer le futur jardin de l'école !

Même Calinours, la mascotte des PS MS, est partie en voyage. Depuis le retour des vacances d'Avril, la classe des plus petits a reçu 3 cartes postales. Quelle surprise pour les élèves! Ces cartes leur ont permis de découvrir quelques monuments parisiens et de situer Paris sur une carte de France.

### Du côté des associations de parents

**Fête du boudin**

Une semaine d'organisation pour les équipes de parents, une journée de joie et de partage pour les participants! Un grand moment de convivialité intergénérationnelle très attendu par tous! La 42ème fête du boudin a enfin pu se tenir dans la salle du Grénith.

**Vide grenier de l'APEL**

Le 15 Mai, le premier vide-grenier de l'école Ste Anne a eu lieu sous un soleil radieux : pêche à la ligne, bar, muffins, stands divers et variés.

### L'année prochaine…

Cécile LE BRETON quitte l'école pour rejoindre un autre établissement.
Le projet éco-école se poursuivra avec l'aménagement du jardin en face de l'école et de nouvelles plantations.
Retrouvons-nous en Septembre pour de nouveaux projets

**INSCRIPTIONS :**
**Gaëlle ONILLON, cheffe d'établissement, est à votre écoute pour découvrir l'école et ses projets.**

**Vous pouvez la joindre :**
**- par mail ste-anne-rieux@wanadoo.fr,**
**- par téléphone : 02 99 91 92 06 (répondeur),**
**- sur le blog : https://steannerieux.toutemonecole.fr/**
**- sur la page facebook (contact APEL) : https://www.facebook.com/Ecole-Sainte-Anne-Rieux-56-123865979008926/**









# Médiathèque

**La médiathèque de Rieux vous accueille tout au long de l'année. Vous pouvez y découvrir un fonds documentaire varié (livres, DVD, revues…) pour tous les âges. La médiathèque est un espace de vie et de rencontres avec de nombreux rendez-vous proposés : ateliers, animations, expositions... Elle est ouverte à tous, vous êtes les bienvenus !**

## Animations à venir

**Exposition des photos du concours sur le thème de Rieux** organisé par la municipalité tout au long de l'été.

**Exposition « La terre est si petite et nos rêves si grands »,** exposition consacrée à la conception et au vol de ballons en papier de soie, à la médiathèque de Rieux.

L'association artistique redonnaise, Les Semeurs d'étoiles présente ses créations et celles des artistes "Baloeiros" du Mexique, Brésil, Colombie qui seront présent au "Semeurs Fest »* **les 5,6,7 Août 2022** à la Carrière , Fégréac. Chaque semaine un nouveau ballon sera exposé, **du 18 Juin au 16 Juillet** au centre de la médiathèque. La visite est libre d'accès aux heures d'ouverture de la médiathèque.

Une **visite commentée** est organisée **le 24 Juin à partir de 18h30.** Un atelier fabrication de ballons mexicains est organisé **le samedi 9 Juillet de 10h à 12h.** Ouverts à tous, adultes et enfants, à partir de 8 ans. Sur inscription. **Tarifs : 1 € pour les abonnés du réseau / 3 € pour les non-abonnés.**

**Atelier d'écriture de textes sur le thème de l'amitié suivi d'une restitution slamée, le vendredi 8 Juillet à 14h30.** Pour les enfants à partir de 8 ans. Sur inscription. **Tarifs : 1 € pour les abonnés du réseau / 3 € pour les non-abonnés.**
Le slam permettant l'oralité et la mise en voix des textes écrits.
Intervenant écriture : Robin RANJORE, libraire LA FLÂNANTE et animateur autour des mots (ateliers d'écriture).

**Intervenant artiste slameur-musicien :** Kev La Raj.
Dans le cadre de Partir en livre, grande fête du livre jeunesse organisée par le Centre national du livre (CNL) sous l'impulsion du ministère de la Culture.

**Escape game « Recherche à risque » le mercredi 20 Juillet** à 19h dans la médiathèque, en partenariat avec l'espace jeunes. **A partir de 14 ans. Inscription obligatoire. Places limitées.**

Les joueurs incarnent un groupe de survivants, qui se sont reclus dans votre bibliothèque suite à la contamination de l'air extérieur. Là, ils découvrent les travaux d'une scientifique qui semblait être sur le point de trouver un remède. Les joueurs devront comprendre sa démarche et résoudre les nombreuses énigmes pour récupérer son travail. Mais ils n'ont qu'une heure avant l'arrivée des secours pour évacuer en urgence de la ville…

**La traditionnelle braderie de livres et de revues** aura lieu **le samedi 3 Septembre de 10h à 12h** sur la terrasse de la médiathèque (annulé en cas de mauvais temps). Vous trouverez dans les cartons documentaires, albums, romans, revues… pour tous les âges et à petits prix ! Plusieurs animations sont plus ou moins déjà calées pour la fin de l'année. Rencontre-dédicace autour de la poterie, spectacle dans le cadre des Minuscules, ciné-concert dans le cadre du Mois du doc…

On vous en dit plus à la rentrée !








## Ateliers multimédias

**Charlène POTIER, animatrice multimédia de la médiathèque,** assistée de 2 bénévoles dynamiques Cécile-Hermine et Jeanine, propose **des ateliers multimédias réguliers** à raison d'un atelier de 1h30 **(mercredi et/ou vendredi matin)** tous les 15 jours hors vacances scolaires (calendrier disponible sur demande). Les thèmes abordés sont variés: maîtriser le fonctionnement d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, utiliser une messagerie électronique, écrire et mettre en forme un texte, naviguer et rechercher sur internet… N'hésitez pas à faire part de vos besoins/envies.

Les ateliers multimédias sont ouverts à tous, abonnés ou non. **Une inscription préalable est obligatoire, les places étant limitées. 1 € pour les abonnés - 3€ pour les non-abonnés.**
**Renseignements et inscriptions au 02 99 91 97 03**
**mediatheque@mairiederieux.fr**

## Fermeture estivale

La médiathèque sera fermée du 9 au 20 Août inclus pour congés. Réouverture le mardi 23 Août à 14h. Bel été à tous !

## Horaires d'ouverture

**Période scolaire :**
Lundi et Jeudi : fermé
Mardi : 16h30 -18h
Mercredi et Vendredi : 10h-12h30 / 14h-18h
Samedi : 10h-12h30 / 14h-17h30

**Vacances scolaires :**
Lundi : fermé
Mardi, Jeudi : 14h-18h
Mercredi et Vendredi : 10h-12h30 / 14h-18h
Samedi : 10h-12h30 / 14h-17h30



**Contact: 02 99 91 97 03 - mediatheque@mairiederieux.fr**
N'hésitez pas à suivre l'actualité de la médiathèque sur sa page **Facebook : Médiathèque « Du récit à Rieux » et sur le site internet de la commune www.rieux-morbihan.fr** (rubrique Culture et Loisirs et Agenda).
Retrouvez tous les services et animations du réseau sur le **site : http://www.mediatheques.redon-agglomeration.bzh**







## Basket

**Une saison presque normale**
Lancée début Octobre avec quelques semaines de décalage, la saison 2021-2022 a pu être menée à son terme avec l'intégralité des journées de championnat prévues. Seul un arrêt de trois semaines des championnats jeunes à l'issue des vacances de Noël a perturbé le déroulement de cette saison.

On doit cependant regretter que les animations pour le baby basket prévues en Décembre n'aient pu avoir lieu.
L'école d'arbitrage, également reconduite s'est clôturée par une séance vidéo.

Avec 110 licenciés cette saison, on pouvait noter une légère augmentation chez les plus jeunes. Les inscriptions pour la saison prochaine sont ouvertes, des séances de découvertes gratuites seront proposées à la rentrée de Septembre.

Si sur le plan sportif on peut considérer la saison de « presque normal », sur le plan financier c'est sur ses ressources propres comme la saison passée que le club a du compter en partie pour passer le cap, aucune manifestations de l'été dernier n'ayant pu être réalisée (moules frites, lotos …), laissant ainsi un bilan déficitaire de plusieurs milliers d'euros sur ces deux dernières saisons. Le soutien des mairies de Rieux et St Dolay a été reconduit, associé au conseil départemental ainsi qu'une aide du Projet Sportif Fédéral.

**De nombreuses manifestations sont donc ainsi prévues, en Juin loto, suivi de la participation à la fête de musique à St Dolay,**

Le point d'orgue restant l'organisation des moules frites de Rieux le **samedi 9 Juillet** et celui de St Dolay le **mercredi 13 Juillet.** Enfin, fin Août un triathlon (pétanque, palets, fléchettes) sera proposé à St dolay.

Toute l'actualité du club à suivre sur les réseaux sociaux.
**Contact : 06 49 54 40 44**






## USSM Rieux

Le tournoi « Durétie cup » s'est déroulé le week-end de la Pentecôte, après 2 années en suspens faute de pandémie.

Les bénévoles étaient ravis de se retrouver et l'ambiance fut très bonne. La cérémonie d'ouverture du samedi matin a eu lieu en présence de Marie-Hélène HERRY, conseillère départementale et Thierry POULAIN, maire de Rieux.

Les joueurs et encadrants ont accueilli la mascotte Prosper à son arrivée au Port de Rieux en scooter des mers et ont assisté aux acrobaties des motards.

Le tournoi s'est déroulé sur 2 jours avec un repas animé le samedi à la salle du Grénith.

**Résultats :** pour la catégorie U11 c'est le club Saint Colomban Locminé qui remporte le tournoi et pour la catégorie U13 le club FCAV de Redon.

Merci aux bénévoles et
rendez-vous l'année prochain !












## Association de pêche



L'association de pêche a vu le jour cette année dans notre commune. Selon Hervé CARINCOTTE, son président, le but de l'association est de développer la pêche en compétition (Championnats départementaux, nationaux et internationaux) sur notre site international de Tranhalleux, de faire connaître cette passion.

Aujourd'hui, elle compte 10 membres effectifs, dont le capitaine de l'équipe de France de Feeder. Elle souhaite se développer dans les secteurs jeunes et féminins. Conscient que ce sport coûte cher en matériels, l'association cherche des partenaires autour de la pêche.

Courant Octobre, nous aurons la chance d'accueillir sur notre commune la coupe de France de Feeder des plus de 55 ans et la finale Feeder tech, l'association pourra compter sur ses fidèles bénévoles et sur Bruno DELANOE président de l'association Brochet Basse Vilaine responsable du parcours de Rieux.

**Contact : Hervé CARINCOTTE - 06 07 32 70 30**




## Club cyclo-randonnaurs

Après avoir conquis les 8 premières places du Critérium Départemental VTT en avril, les jeunes de l'école VTT de RIEUX CYCLO-RANDONNEURS se sont de nouveau brillamment placés dans les 6 premières places des épreuves régionales se qualifiant ainsi pour concourir au niveau national qui se déroulera les 9 et 10 Juillet prochain à Vesoul (70), au cours du rassemblement national des Ecoles Françaises de Vélo.



# Agenda

- Sous réserve des conditions sanitaires en cours -

## Juillet

| | |
|---|---|
| Vend. 08 | • Atelier d'écriture de textes sur le thème de l'amitié suivi d'une restitution slamée à la médiathèque |
| Sam. 09 | • Atelier de fabrication de ballons mexicains à la médiathèque<br>• Feu d'artifice au Port organisé par la mairie et repas moules - frites préparé par l'association du Basket |
| Mer. 13 | • Vaisseau spécial au port |
| Sam. 16 | • Dernier jour de l'exposition « la Terre est si petite et nos rêves si grands » à la médiathèque |
| Mer. 20 | • Escape game à la médiathèque |

## Septembre

| | |
|---|---|
| Sam. 03 | • Braderie de livres et revues à la médiathèque |
| Jeu. 29 | • Représentation de la compagnie le Ventre |

## Octobre

| | |
|---|---|
| Sam. 01 | • Représentation de la compagnie le Ventre |
| Dim. 23 | • Film documentaire sur la Nouvelle-Zélande |

*Bel été à tous !*